MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des patrimoines et de l'architecture
Délégation à l'Inspection, à la Recherche et à l'Innovation

APPUI MÉTHODOLOGIQUE AU PAYS DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

Mission pour la mise en œuvre d'un centre de mémoire sur les essais nucléaires à Papeete

1er au 15 mars 2022

Sylvie LE CLECH
Inspectrice des patrimoines
Collège Archives

Pierre PENICAUD
Inspecteur des patrimoines
Collège musées et patrimoine scientifique, technique et naturel

REMERCIEMENTS

Les auteurs du présent rapport remercient pour leur aide, leurs apports et la confiance témoignée toutes les personnes qui, à un titre ou à un autre, ont contribué à cette mission.

En premier lieu, les nombreuses personnes dont le nom figure à l'annexe n°4 et qui ont accepté de répondre à nos questions ou de s'entretenir avec nous sur l'objet de la mission, sans que le schéma du questionnaire soit obligatoirement suivi. Sans elles, cette mission d'appui n'aurait pu être réalisée. Il nous est impossible de les citer toutes ici. Qu'elles reçoivent dans cette page de remerciements le témoignage de notre gratitude pour leur engagement et pour leur disponibilité.

Il nous également agréable de remercier pour leur accueil et l'organisation de cette mission sur place :

Monsieur Edouard Fritch, Président de la Polynésie française, les services du Pays de la Polynésie française et particulièrement la Délégation au suivi des conséquences des essais nucléaires et sa cheffe de service madame Yolande Vernaudon et son équipe.

Monsieur Dominique Sorain, Haut-commissaire de la République, les services du Haut-commissariat et particulièrement monsieur Frédéric Sautron, chef de la subdivision administrative des îles Tuamotu-Gambier et madame Sophie Bouron, chargée de mission du suivi des conséquences des essais nucléaires.

Nous remercions aussi madame Brigitte Guigueno, conservatrice générale, adjointe au sous-directeur du pilotage, de la communication et de la valorisation des archives au service interministériel des archives de France et monsieur Thomas Mouzard, chargé de mission à la délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation pour leurs apports écrits et leur lecture critique.

Nous remercions enfin madame Valérie Barbedette, assistante à la délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation pour sa relecture attentive et la mise en forme de ce rapport.

Table des matières

RÉSUMÉ 4

INTRODUCTION 6
I - La mission d'appui méthodologique 8
A) Principales caractéristiques du dossier à date 8
B) Méthode suivie 10

II - Résultats et recommandations 11
A) Résultats du dépouillement des sources d'information accessibles 11
B) Résultats des entretiens 11
B.1- Les points saillants qui font consensus, malgré des points de vue différents. 11
B.2- Des propositions originales : 13
B.3- Les points de vigilance 15
C) Recommandations méthodologiques 16
C.1- Forces du projet : 16
C.2- Points de vigilance : 16
C.3- Leviers 18
C.4- Méthode de conduite de projet 19

CONCLUSION 23

ANNEXES 24
Annexe 1 : documents de saisine 24
Annexe 2 : documentation et sitographie 26
Annexe 3 : questionnaire 33
Annexe 4 : liste des personnes auditionnées 34
Annexe 5 : liste des institutions 38
Annexe 6 : sources de méthodologie - sitographie 56
Annexe 7 : plans du site de l'ancien commandement de la Marine (COMAR) 63
Annexe 8 : le Centre des Mémoires dans un circuit géographique et chronologique 67

RÉSUMÉ

La mission conduite du 1er au 15 mars 2022 par deux inspecteurs des patrimoines de la Direction générale des patrimoines et de l'architecture du Ministère de la culture répond à la demande formulée par le Président du Pays à la ministre déléguée auprès de la ministre des armées, le 13 décembre 2021, de disposer d'un appui méthodologique du ministère de la culture sur la constitution d'un centre de mémoire des essais nucléaires effectués entre 1966 et 1996 en Polynésie française (cf. annexe 1 documents de saisine).

La mission a mobilisé deux inspecteurs des collèges Archives et Musées. Dans le présent rapport, ils énoncent les points de convergence et de vigilance qui résultent d'une centaine d'entretiens menés auprès de personnes issues des milieux politiques, administratifs, experts, associatifs et de la société civile représentant trois générations (cf. annexes 4 et 5 liste des personnes auditionnées et liste des institutions).

Sur la base de ces auditions, la mission propose au Pays des arbitrages pour dessiner les contours du centre qui pourrait prendre l'appellation de « Centre des Mémoires ». D'après les entretiens menés, ce nom apparaît plus conforme au processus de construction de la réalité historique aujourd'hui (cf. annexe 3 questionnaire).

Nuage des mots dessiné à partir des réponses faites par les personnes auditionnées

Ce centre serait par ailleurs un équipement culturel patrimonial susceptible d'accueillir des activités de création et de diffusion d'expressions culturelles contemporaines. Une place significative serait donnée à la voix, au son, à l'image fixe et animée. La présentation des mémoires individuelles, en plus d'une présentation des sources (archives, documentation, ouvrages, films etc.) disponibles à distance, rendrait compte des perceptions des rôles des acteurs dans cette histoire commune. Ces mémoires dialogueraient alors avec une énonciation claire des faits survenus et des dates. Le recours à l'association des mémoires individuelles et des faits survenus permettrait de dépasser une histoire réduite à la technicité des essais ou à l'histoire institutionnelle du Centre d'Expérimentations du Pacifique (CEP) pour traiter des impacts sociétaux et environnementaux de cette période.

La mission a entendu l'expression de besoins concernant des services que le Centre rendrait à la population : ateliers pédagogiques, actions d'éducation artistique et culturelle, collecte-numérisation des archives des familles pour diffusion sur une plateforme ouverte.

La mission a identifié des logiques de coopérations territoriales et la nécessité pour l'État d'être associé, comme il l'est déjà dans les politiques de recherche et d'éducation, en accompagnant les projets développés dans cet équipement, en prenant part à sa gouvernance tout en laissant le Pays investir pleinement son rôle de propriétaire, maître d'ouvrage et créateur de l'établissement public, structure conseillée comme structure cible.

La structure, dans sa version aboutie, serait présidée par un élu ou une personnalité qualifiée et reconnue. Les outils de la coopération culturelle sont précisés dans une méthode de conduite de projet qui repose sur une « mission de préfiguration », un binôme actif composé, a minima, de l'opérateur local déjà en charge du volet immobilier (chargé d'opération, directeur d'investissement) et du chef de projet polynésien chargé de la rédaction du Projet scientifique, culturel et éducatif (Master en gestion de projets culturels, directeur d'objectifs). Il serait souhaitable que cette mission, qui est une équipe projet soit de préférence positionnée auprès d'une instance politique et administrative à vocation culturelle, bénéficiant de ses fonctions support et pourvue d'une lettre de mission du Président pour 3 ans renouvelables.

Sont énoncées les principales conditions de réussite de l'équipement, après la période de préfiguration : coopération sur projets et au sein du conseil d'administration de la structure avec les opérateurs culturels, scientifiques et associatifs ; réintégration des acteurs s'occupant de l'environnement ; développement du lien avec les maires des communes concernées par la collecte, conservation, diffusion et interprétation des traces patrimoniales matérielles et immatérielles de la période des essais ; trajectoire expérimentale de lancement sur 3 années après l'ouverture, durant lesquelles les activités sont susceptibles d'être développées par modules et de manière évolutive ; soutenabilité financière (budget de fonctionnement qui privilégie la marge accordée aux projets et contient les coûts de l'équipement « en ordre de marche ») ; acceptabilité sociale locale (méthodes participatives favorisant la consultation et l'association des habitants sur l'insertion de l'équipement dans l'environnement proche).

INTRODUCTION

La présente mission, effectuée à la demande du Pays du 1er au 15 mars 2022, consiste en un appui méthodologique pour la mise en place, par le recours à la culture, d'un équipement d'intérêt général, un « centre de mémoire sur les essais nucléaires », à Papeete, sur le site COMAR [cf. annexe 7]. Ce projet a été précédé de plusieurs tentatives non abouties menées depuis 2010, dans le détail desquelles le présent rapport a choisi de ne pas rentrer, pour éviter un raisonnement circulaire tourné vers le passé. Néanmoins, dans les annexes, figure une documentation qui montre qu'un travail considérable a été entrepris [cf. annexe 2]. Ces productions antérieures apparaissent comme une condition nécessaire mais non suffisante à la réalisation d'un équipement ouvert aux publics, à vocation culturelle au sens large (patrimoines matériel et immatériel, histoire, expressions culturelles et artistiques contemporaines, transmission par l'éducation artistique et culturelle).

Faute de ce préalable sur la nécessaire dimension culturelle et patrimoniale du lieu choisi, propriété publique d'un territoire autonome depuis 2004 et du sujet d'histoire contemporaine traité, objet social total et non spécifique, le futur centre courrait deux risques :

- celui d'être associé à un nombre restreint d'acteurs institutionnels restant aux yeux de la population de 2022, tout à la fois producteurs d'informations sensibles longtemps couvertes par le secret et médiateurs de ces mêmes informations, apparaissant ainsi comme des « entrepreneurs de mémoire » surplombants ;

- celui d'être le véhicule d'autres politiques publiques à haut niveau de sensibilité dont les objectifs ne peuvent être associés à ceux d'un « centre de mémoire », aussi ouvertement conçu soit-il : suivi médical des populations impactées, indemnisation des victimes, conséquences de la pollution industrielle consécutive à la présence des infrastructures nécessaires au déroulement des essais, surveillance du taux de radioactivité et des risques géologiques.

Il s'agit en effet aujourd'hui de présenter, continuer à construire et rendre compte de différentes « mémoires », qui dépassent celles des institutions, des anciens travailleurs ou populations concernées. Les historiens, et en général les scientifiques qui contribuent à écrire le récit de la période, savent qu'ils sont considérés aujourd'hui par la société comme des co-auteurs, aux côtés de ce qu'il est convenu d'appeler des « entrepreneurs de mémoire » (écrivains, artistes). Ils le sont aussi aux côtés des personnes auditionnées lors des diverses campagnes de recueil de témoignages, campagnes qui se sont succédé depuis la parution de l'ouvrage *Moruroa et nous* en 1997 [De Vries et Seur]. Ces différents co-auteurs ont des représentations différentes selon leur situation d'hier et d'aujourd'hui et peuvent même réviser leur point de vue au fil des années. D'autres revendiquent le statut de « co-auteur », estimant défendre les droits de l'ensemble de la population de la Polynésie aujourd'hui, ce qui est une évolution notable par rapport aux discours antérieurs. Selon leur degré d'adhésion ou non au projet, ces derniers ont ou n'ont plus participé aux consultations antérieures, en particulier celles des années 2017-2018, nombre d'interlocuteurs n'étant plus en vie en 2022.

La mission tient à rappeler qu'elle intervient en conséquence dans un contexte complexe qui associe des dimensions politiques, économiques, sociétales, environnementales, de santé publique, informatives, culturelles et éducatives (mémoire et histoire, transmission intergénérationnelle), se traduisant par des tensions sur la durée, dont les phases d'accélération ou de reflux ont été décrites dans nombre d'ouvrages très documentés depuis les années 1990 [De Vries et Sueur, Danielson] jusqu'aux tous derniers jours suivant la mission [Meltz et Vrignon dir.].

Certains auteurs se sont appuyés sur un courant historiographique récent mais confirmé dans sa légitimité, celui de l'histoire du temps présent [travaux de l'Institut d'histoire du temps présent, IHTP, historiographie anglo-saxonne relative aux minorités], venu relayer celui des enquêtes sociologiques et anthropologiques, adoptant la même méthode d'investigation, celle des entretiens oraux semi-directifs. Ces entretiens visent à la production d'une histoire différente, celles des « oubliés » de la production écrite. L'entretien intègre les mémoires individuelles, celles de l'« expérience », dans une mémoire collective, qui met au jour une « réalité historique » (c'est-à-dire construite par l'histoire individuelle). La mémoire apporte une critique des sources institutionnelles, en particulier écrites dans une société où l'oralité et les questions de langues sont essentielles. Le recours aux témoignages, c'est-à-dire aux « expériences de vie » est fréquent en l'absence d'accès à l'information officielle ou lorsque ces sources restent inintelligibles pour les non-initiés. D'autres auteurs, suivant une méthode historique plus académique, ont exploité des corpus d'archives et de documentation écrite dont une partie, rendue récemment accessible, reste à étudier.

Dans le cas des essais nucléaires français dans le Pacifique, ces « histoires », souvent antagonistes, sont écrites dans un contexte actuel qui déconstruit les modèles intellectuels traditionnels des experts et re-visite l'écriture de l'histoire des colonisations et décolonisations à la lumière de demandes sociales de partage de l'écriture de l'histoire. Ces faits culturels sont des données dans lesquelles le « Centre de mémoire » s'inscrit. Selon les travaux les plus récents, les 193 essais nucléaires pratiqués entre 1966 et 1996, en Polynésie française, et qui prenaient la suite de ceux effectués en Algérie, ont un lien avec la fin de l'empire colonial de la France et la période de la Guerre froide. Les essais de Polynésie sont une incarnation brève mais marquante de la période des 30 glorieuses. Ces faits continuent à produire des effets sur la société polynésienne d'aujourd'hui, conduisant les acteurs institutionnels et associatifs à gérer un système de demandes de mesures de reconnaissance à portée sanitaire, environnementale et financière (indemnisations, compensations), mais aussi symbolique. Il n'entre pas dans les objectifs assignés à la mission d'appui de rentrer dans cette complexité. Elle n'en a en revanche pas sous-estimé l'importance, en particulier vis-à-vis du volet culturel et donc symbolique de la « dette » de l'Etat vis-à-vis des Polynésiens[1] .

Compte tenu de ce qui précède, dans une optique culturelle, la mission reconnaît donc la notion de « point de vue », voire d'« opinion », sources nécessaires à verser à la critique et à la connaissance partagée du sujet par le plus grand nombre.

1 cf. vœux n° 02/2021, n°03 du 20/11/2019, au Rapport-autosaisine N° 2006/139 du 15/11/2006, à l'Avis N° 1995/98 Quel avenir pour le Territoire après l'arrêt des essais ? Commission Groupe de travail temporaire Sans avis qualifié Rendu le 11/12/1995, du CESEC et aux déclarations du chef de l'État lors de sa dernière visite de l'été 2021 sur le territoire.

I - La mission d'appui méthodologique

La mission est une mission de service public d'intérêt général. Elle n'est pas une mission d'audit mais de conseil. Elle vise à aider une collectivité publique autonome à optimiser ses ressources internes tant financières qu'humaines et organisationnelles pour que le Pays, maître d'ouvrage du projet, fasse ses choix et adapte la méthode proposée à ses processus et à son organisation. Dans un souci de neutralité, la mission s'est appuyée tant sur les services de l'État en Polynésie (Haut-commissariat de la République), que sur ceux du Pays, par l'intermédiaire de son interlocuteur de liaison, la Délégation polynésienne pour le suivi des conséquences des essais nucléaires (DSCEN), créée en 2007[2]. Deux réunions de synthèse à l'issue de la mission ont été tenues le 15 mars 2022, la première avec le Président de la Polynésie française, la seconde avec le Haut-commissaire. Des entretiens avant la mission (deuxième quinzaine de février) avaient eu lieu avec les personnes présentes dans l'Hexagone. Des entretiens complémentaires ont pu se tenir par visioconférence jusqu'au 21 avril. La remise du rapport au directeur général des patrimoines et de l'architecture est prévue le 30 avril. Le Pays, le Haut-commissaire, le ministère des armées en seront ensuite destinataires, ainsi que la Direction générale de l'Outre-mer.

La mission a procédé dans ce rapport, à :

- une analyse des caractéristiques du projet dans ses aléas, à date ;
- une analyse du résultat de la centaine d'entretiens pratiqués entre le 2 mars et le 21 avril 2022,
- un repérage de méthodes et bonnes pratiques de conduite du projet, qui permettront des choix opérationnels soutenables vis-à-vis de la population et des partenaires, sur les 3 prochaines années.

A) Principales caractéristiques du dossier à date

- Un dossier ancien évoqué depuis le rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée de Polynésie (2006) et lors de plusieurs visites présidentielles, dans lequel la dimension politique est prégnante.
- Un dossier d'histoire du temps présent, encore mal dégagé de processus administratifs d'indemnisation sensibles et potentiellement conflictuels (loi Morin, 2010 et ses modifications).
- Un dossier considéré comme le volet mémoriel des essais nucléaires, conséquence de ces essais mais n'étant pas considéré comme un « objet culturel » qui permette d'envisager l'avenir : un processus de patrimonialisation incomplet.
- Un dossier co-piloté jusqu'à la cession de terrain en 2020 par l'État au Pays, par le Haut-commissariat et la Présidence du Pays.
- Un dossier dont la maîtrise d'ouvrage appartient désormais au Pays, territoire autonome qui exerce toutes les compétences en dehors de celles explicitement dévolues au Haut-commissaire mais qui continue d'associer l'État sur certaines politiques (recherche, éducation).

2 Pour des raisons de simplicité d'écriture, cette Délégation, dans le texte du rapport sera nommée sans son adjectif.

- Sur le contenu, un travail de concertation confié à un binôme Haut-commissariat-Délégation pour le suivi des conséquences des essais nucléaires, mené en 2010 puis entre 2017 et 2018, exploité lors de la table ronde de Paris en juillet 2021 et lors d'un colloque en janvier 2022. Cette concertation est en crise suite à une conjonction d'événements négatifs.

- Une demande d'appui méthodologique réorientée vers le ministère de la culture suite au rejet du scénario de programmation scénographique commandé à un prestataire externe par l'opérateur public G2P (livré en mars 2020) et à l'occasion de l'ouverture des archives publiques concernant les essais (octobre 2021-février 2022).

- Un dossier où l'histoire politique, sociale et environnementale de la période des essais est insuffisamment prise en compte (focalisation sur la technique des essais, leurs acteurs institutionnels, en particulier l'armée et le Commissariat à l'Energie Atomique, CEA).

- Un dossier dans lequel le volet immobilier a été déconnecté de la réflexion sur la définition du périmètre du centre, de son contenu et des activités envisagées.

- Une absence d'étude des publics en dehors de celle qui résulte de l'adaptation aux programmes scolaires, menée en dehors de la Délégation pour le suivi des conséquences des essais nucléaires (3 ETP).

- Un fonctionnement de nature administrative, en « groupes » (groupe « scientifique » et groupe « batimentaire ») dont les objectifs opérationnels et les compositions n'ont pas été clairement définis.

- Des « groupes » fonctionnant selon un principe consultatif classique qui implique un choix préalable des acteurs, représentatif des parties concernées par le sujet mais sans débat public.

- Une déconnection entre le travail des « groupes » et celui qui a résulté de la convention avec l'Université de Polynésie française en 2018 (équipe de Renaud Meltz).

- Un dossier interministériel (culture-environnement, éducation et numérique, santé), dans lequel la distinction entre services contributeurs (production de contenus, appuis sur des compétences professionnelles internes) et services animateurs (aujourd'hui Délégation au suivi des conséquences des essais nucléaires) n'est pas claire, limitant ou compliquant les logiques de coopération.

- Une difficulté de positionnement de la Délégation pour le suivi des conséquences des essais nucléaires par rapport aux directions métiers des autres ministères, en dehors d'alliances objectives (ministère de l'éducation, Vice-recteur, IPR). Cette délégation, animatrice et disposant d'un budget d'études, n'est pas conceptrice du projet et n'est pas outillée pour jouer le rôle du futur exploitant vis-à-vis de G2P, l'opérateur du maître d'ouvrage.

- Absence de chef de projet (souhaité dans le travail commun réalisé et formalisé dans une note méthodologique d'octobre 2010).

- Un dossier incomplètement validé au plan politique (absence de trajectoire budgétaire pour la programmation).

B) Méthode suivie

Un cahier des charges interne et la mise au point d'un questionnaire autour de neuf questions ont constitué le fil conducteur de la mission [questionnaire en annexe 3].

Des recherches ont été effectuées avant et après la mission, dans la littérature grise et des ouvrages sur le sujet pour établir le décalage entre les connaissances et les analyses produites en trois périodes : immédiatement après les troubles de 1995 sur une possible reprise des essais ; après les premières mesures de volonté de transparence et de reconnaissance des faits (à compter de 2007) ; sur les cinq dernières années.

Des entretiens collectifs et individuels semi-directifs ont permis de donner la priorité à l'écoute et à l'échange direct personnalisé, voire à la reformulation des points de vue[3].

En s'inspirant de l'étude déjà menée par un collectif de quatre inspecteurs des patrimoines avant la mission, sur le sujet de la participation des citoyens aux politiques du patrimoine, les personnes auditionnées ont répondu à une neuvième question qui impliquait le choix spontané de quatre mots représentant pour elles ce que devait être le « Centre des Mémoires » (appellation qui a rapidement été majoritairement retenue et que nous emploierons donc). Ce type de question permet à la personne de sortir d'un biais cognitif connu, celui de la réponse rationnalisante, pour revenir spontanément à ce qui sous-tend le discours de la personne auditionnée, « ce à quoi elle tient ». Au final, un nuage de mots est reconstitué selon le nombre des occurrences des mots choisis. Cette représentation graphique permet de constater les points de convergence majoritaires en fonction de la taille des caractères des mots représentés (plus un mot est cité, plus la taille des caractères est grande).

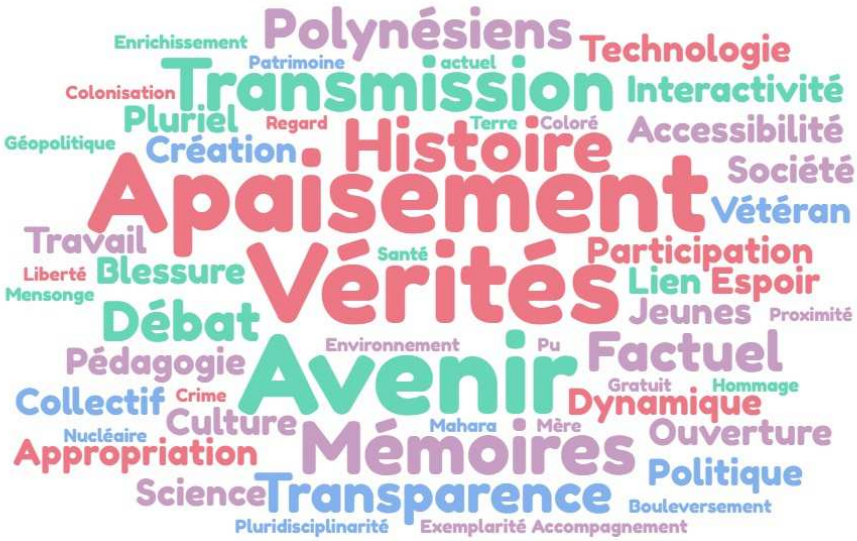

3 Tous les interlocuteurs présents lors des travaux de concertation antérieurs ont été rencontrés, sauf l'association 193 qui a décliné l'invitation. D'autres interlocuteurs, plus variés, issus des univers politiques, associatifs, culturels ou de la société civile ont été rencontrés.

II - Résultats et recommandations

A) Résultats du dépouillement des sources d'information accessibles avant et après la mission

Une perte ou une instabilité de la mémoire des personnes auditionnées alors que les sources écrites deviennent disponibles mais restent sélectives : le « temps fait son œuvre » dans les deux sens, en permettant d'accéder à un désir de « tourner la page », mais aussi en recouvrant des faits, nécessitant de compléter le processus de patrimonialisation et d'écriture de l'histoire.

Une tentative de synthèse prometteuse mais encore très tournée vers l'histoire du seul Centre d'expérimentations du Pacifique : *Des bombes en Polynésie, les essais nucléaires français dans le Pacifique*, sous la direction de Renaud Meltz et d'Alexis Vrignon, parue en avril 2022.

Le livre à venir du CEA/DAM, qui constitue une volonté d'écriture de l'histoire par les représentants de l'institution Commissariat à l'énergie atomique (CEA), en réponse notamment à la parution du livre *Toxique* (2021).

Un émiettement des données et des producteurs de données.

Une présence importante d'archives dans les familles, de toutes natures, y compris des fonds contenant des documents de nature décisionnelle, au-delà des souvenirs familiaux personnels.

Une montée de la politisation du sujet au fur et à mesure que les témoins directs s'effacent.

Un risque de rupture de la transmission entre générations, due à des pratiques culturelles différentes et à des non-dits au sein des familles. Or la jeunesse constitue un enjeu capital.

Un sous-emploi des ressources mises en ligne sur le site Mémoire des hommes.

B) Résultats des entretiens

Précaution : les entretiens ont porté autant sur l'analyse des conséquences de la période des essais que sur une projection sur ce que pourrait être un « centre de mémoire » (ou « des mémoires »). Une centaine d'entretiens, sur questionnaire ou en rencontres plus informelles selon les circonstances, a été mené, en partie au Haut-commissariat, dans une salle dédiée à la réception des personnes, ou dans les lieux choisis par les personnes auditionnées.

<u>B.1- Les points saillants qui font consensus, malgré des points de vue différents : ces points expriment des constatations, des perceptions et des demandes portant sur le futur équipement.</u>

- la demande de mise en retrait du discours militaire et du CEA et l'ouverture à d'autres « expériences de vie », qui dépassent l' « aventure technologique » des seules années 1960-1990,
- une possible ouverture du discours historique dès la date de 1945, un intérêt pour le rappel des conditions géo politiques plus larges, sans pour autant entrer dans un discours de justification du nucléaire,
- la reconnaissance que le fait nucléaire a globalement impliqué des acteurs au sein de l'ensemble de la population, ce qui peut entraîner une ambivalence et une culpabilité sous-jacente chez les individus ayant participé de près ou de loin aux essais, vus non pas isolément, mais comme parties prenantes d'un « système »,

- une appellation de l'équipement au pluriel : « Centre des mémoires », une demande d'élargissement à la période, dans l'appellation du Centre (point à réfléchir, comme celui de la traduction, qui ne fait pas l'unanimité),
- la nécessité d'avoir accès à une présentation claire et factuelle des événements,
- le besoin de lire des interprétations qui assument leur caractère incomplet et provisoire, qui n'emploient pas le style laudatif ou l'euphémisme, et ne relèvent pas des techniques de communication employées pour assurer une acceptabilité sociale d'un sujet sur lequel il s'avère impossible de fournir des réponses complètes,
- l'apport des activités culturelles, qui permettent l'appropriation, la réflexion et la confrontation en faisant le détour par la fiction,
- l'insertion du lieu dans son environnement urbain, l'utilisation du jardin (cf. annexes 6 et 7),
- la possibilité de mobiliser les canaux associatifs de la société,
- le travail pédagogique interdisciplinaire avec les jeunes,
- l'importance du visuel, de l'oral, de l'auditif, aux côtés des présentations à lire,
- la place des mémoires familiales, collectées,
- le lien intergénérationnel,
- la volonté de ne pas en faire un lieu triste alors que le site est de qualité environnementale et patrimoniale, bien placé, bien que contraint dans ses espaces,
- la volonté de donner sa place aux informations sur l'évolution de l'environnement naturel : le lieu de référence récent est le « Te Fare natura » de Moorea inauguré en 2021, qui développe une présentation et une politique des publics territoriale en partenariat avec les scientifiques du CRIOBE, consortium comprenant l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, (EPHE),
- le lien indispensable avec les corps intermédiaires (maires de communes),
- les liens avec les acteurs culturels et académiques.

B.2- Des propositions originales :

Elles viennent des acteurs culturels de la société civile et des élus du territoire (en particulier des maires). Elles révèlent des besoins d'offres de services d'intérêt général de nature symbolique et culturelle, assignées à la crédibilité de ce Centre, que les « sachants » des institutions n'évoquent pas toujours de manière aussi concrète et aussi précise. Certains acteurs pensent à de la mise en réseau de compétences autour de projets.

- collectes et numérisations d'archives familiales à la demande : archivage et diffusion possible si elle est encadrée par des processus existants [cf. annexe 6 sur les ressources méthodologiques]
- répliques sous forme de modélisation 3D en maquettes numériques dans les archipels, des objets présents sur le Centre[4] ou en cas de destruction, par nécessité de sécurité, des restes d'anciens bunkers. Il est à noter que le sujet de la conservation des traces matérielles des infrastructures est plutôt porté localement par les opposants au centre, mais que pour la mission, l'acceptation, explicite ou implicite de la destruction des traces matérielles pose un problème de fond. Cet impensé est un symptôme du caractère incomplet de la patrimonialisation et renvoie à des problématiques connues ailleurs[5].
- visionnage des atolls (captations en direct) depuis les sites avec accès dans le Centre à Papeete (y compris fonds sous-marins des atolls) et inversement, événements à Papeete captés dans les îles, réalisation de podcasts,
- organiser des représentations théâtrales, chorégraphiques ou musicales (petites formes), des concours d'éloquence argumentative dans le jardin (orero),
- organiser la présence d'artistes et d'écrivains en résidence « entrepreneurs de mémoire » (en partenariat avec les éditeurs et acteurs culturels du territoire, qui savent que la production littéraire et artistique sur le sujet n'est pas nouvelle)[6],
- laisser la pratique amateur s'exprimer dans l'enceinte du parc comme elle s'exprime déjà traditionnellement en espace public,
- organiser des séances de cinéma en plein air, en lien avec le Festival International du Film documentaire océanien à Tahiti (FIFO)
- organiser des événements à distance pour les habitants des archipels,
- retravailler sur le lien des habitants des archipels dans toute la Polynésie : travaux sur la mémoire des archipels (Hao, Les Gambiers, les Marquises),
- s'appuyer sur les associations de protection de l'environnement qui développent des techniques de participation avec leurs jeunes adhérents,
- prendre en compte le fait que les acteurs culturels manquent de lieux,

4 Une liste d'objets de la période, susceptibles d'être déposés dans les lieux, a été fournie par le CEA lors d'un entretien préalable à la mission.

5 Dans l'Hexagone, la question de la conservation des traces des deux guerres mondiales, de certains édifices civils ou religieux de la seconde moitié du XXe siècle. Il est à noter que la plupart des personnes auditionnées, sauf exceptions, n'a pas connaissance du récent classement UNESCO des traces matérielles américaines conservées sur l'atoll de Bikini (2010).

6 Ailleurs, de nombreux artistes (photographes, plasticiens) s'intéressent à la question du nucléaire, et plus largement aux problématiques actuelles environnementales. Ils peuvent s'inspirer de faits réels et passés (voir en particulier MO.CO, espace d'art contemporain, Montpellier ou le travail de Raymond Depardon en 2020, « communes », sur les communes menacées en Occitanie par l'exploitation du gaz de shiste).

- utiliser l'animation de communautés sur les réseaux sociaux.
- Propositions des associations naturalistes et de protection de l'environnement d'organiser des activités dans l'enceinte du Centre (voir le Te Fare Natura).

Dans la présentation du parcours, laisser la place à des récits de vie : utiliser par exemple un dialogue entre une grand-mère (ou un couple de grands parents) et ses petits enfants pour raconter l'histoire (audio, en plusieurs langues)

- Faire un projet évolutif dans tous les aspects du Centre, conçu comme un Centre culturel de rencontre (évolution du parcours, de l'utilisation des espaces ….)

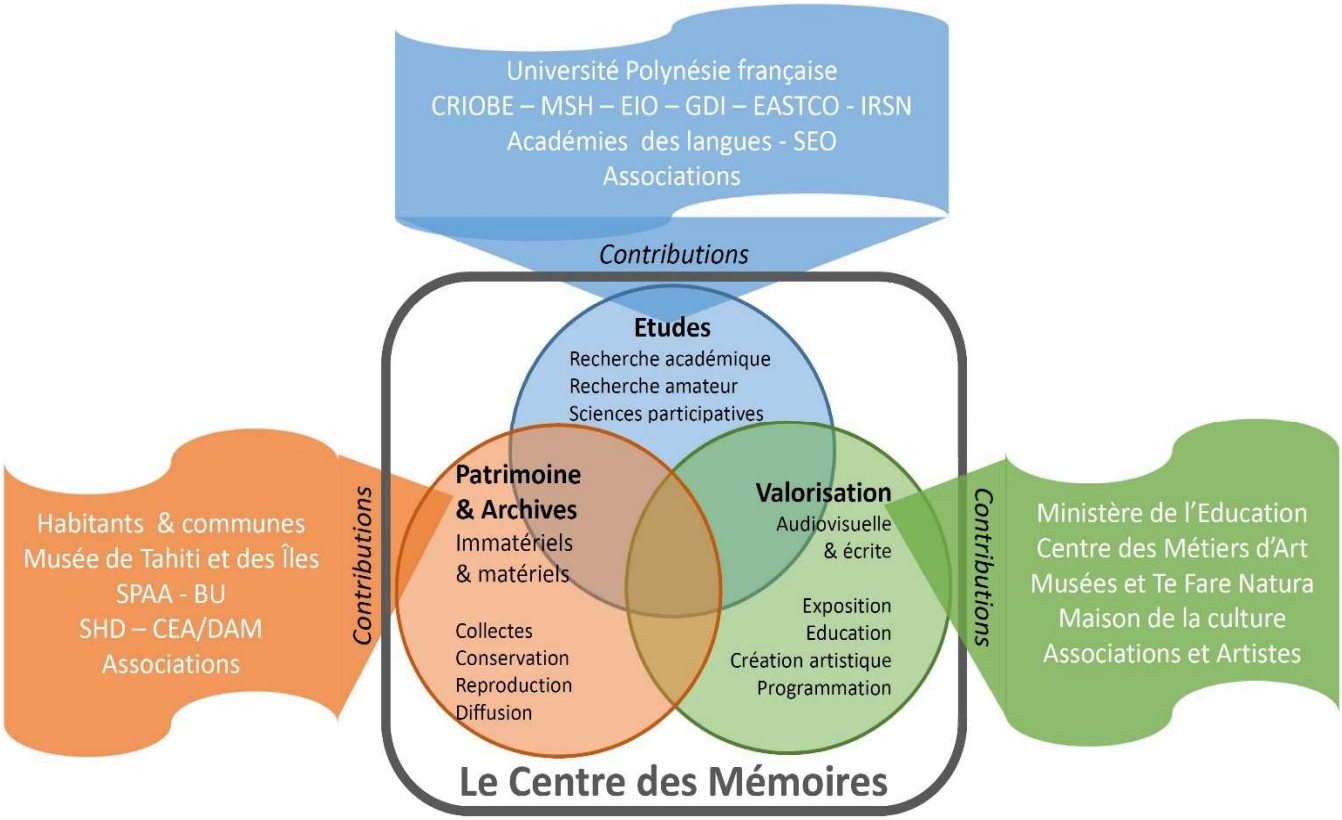

Les 3 grandes missions du Centre des Mémoires et les partenaires pour les mener à bien

B.3- Les points de vigilance : malentendus ou ressentiments qui, s'ils n'étaient pas éclaircis par des choix clairement énoncés, seraient des obstacles à la réalisation du projet :

- la place respective de l'histoire du temps présent et des mémoires individuelles, *à définir ;*

- le rétrécissement du sujet aux seuls essais nucléaires, sans l'envisager comme un phénomène social et environnemental « total » ;

- la nécessaire conservation de traces matérielles des essais dans les lieux concernés[7], *à définir ;*

- un projet entièrement centré sur le lieu de Papeete et sans lien avec les lieux réels des essais et de la logistique autour des essais (bases arrières ; archipels concernés par les migrations de populations), *à éviter ;*

- une culture de la coopération à développer chez les acteurs culturels dont les équipes sont peu nombreuses, *à organiser ;*

- un hiatus entre le projet scientifique et culturel du musée de Tahiti et des îles, qui s'arrête en 1845 (le « premier contact » entre polynésiens et occidentaux) et la date de 1945 qui pourrait être choisie pour débuter la présentation dans le centre des mémoires : ce hiatus de 100 ans semble révélateur d'une difficulté à penser la colonisation, même sous la forme du « protectorat » [cf. annexe 8 Le Centre des Mémoires dans un circuit géographique et chronologique] ;

- une inconnue : les projets concurrents du Centre, qu'ils proviennent d'acteurs ayant participé à la concertation et disant ne plus vouloir participer (Église protestante/Moruroa et Tatou) ou d'autres acteurs culturels institutionnels (projet de centre culturel de Polynésie française, dont le concours a désigné un lauréat en 2017, dont le projet a fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée en septembre 2020 par le Pays).

7 Il ne s'agit pas d'empêcher les travaux de dépollution des sites, mais d'éviter la destruction systématique sans étude préalable, comme on le fait dans les opérations dites d'« urgence » de l'Inventaire général du patrimoine.

C) Recommandations méthodologiques

C.1- Forces du projet :

- une situation foncière favorable : un unique propriétaire et la possibilité d'agrandir la parcelle en abattant le mur entre le bâtiment et les bureaux du Pays qui actuellement ne permet pas de voir l'ensemble du bâtiment en L, [cf. annexe 7] ;
- des attentes exprimées : le Centre est vu comme une opportunité ;
- un désir de se projeter dans le futur, pour transmettre aux nouvelles générations ;
- un socle d'accord sur les activités de base de ce lieu et l'utilisation des espaces extérieurs et intérieurs ;
- une non remise en cause du lieu, perçu comme situé sur des circuits connus des habitants [cf. annexe 8 Le Centre des Mémoires dans un circuit géographique et chronologique] ;
- un corpus de sources variées, d'origines privée comme publique, écrites, imprimées, numériques, orales, iconographiques, monumentales, immatérielles, sur une vaste zone géographique et sur une durée significative ;
- une synthèse parue en 2022 [Meltz et Vrignon] ;
- le lien avec la recherche, le partage des connaissances et la valorisation possible de ces connaissances, à travers une bibliothèque universitaire ayant développé une plate-forme de numérisation, indexation et mise en ligne de sources d'informations, qui pourrait être un partenaire (plateforme Ana'ite) ;
- des acteurs culturels polynésiens prêts à jouer un rôle dans l'accompagnement de ce Centre (Université, BU, Musée de Tahiti et des îles, Centre des métiers d'art, Te Fare Natura, SPAA, Associations.. etc.) [cf. schéma infra] ;
- des actions pédagogiques déjà entreprises dans le cadre de l'adaptation aux programmes (programme « enseigner le fait nucléaire ») ;
- une forte motivation des maires à relayer voire décliner eux-mêmes à distance les actions du futur Centre vis-à-vis de leurs populations ;
- une source d'inspiration récente et proche : le Te Fare natura (Moorea) ;
- des associations de protection de l'environnement créatrices de méthodes de participation et créatrices de fonds d'archives et bibliothèques ;
- un écosystème scientifique de qualité (IRSN, CRIOBE, UPF).

C.2- Points de vigilance :

- l'exposition annoncée pour le début de l'année 2023 par le Service historique de la défense qui doit être déconnectée de la conduite de projet du Centre des mémoires[8]. Il serait

8 La mission recommande, après concertation avec le ministère des armées et le service historique de la défense, d'éviter d'introduire de la confusion entre deux discours et deux visions : le premier concerne l'un des moyens de poursuivre l'écriture de l'histoire, l'ouverture des archives notamment militaires conservées dans l'Hexagone; le second est la conception d'un discours et d'activités dans un lieu culturel ouvert en priorité à la société polynésienne, destiné à vivre après l'ouverture des archives et dont le sens dépasse l'ouverture de ces archives, sans quoi le public ne s'appropriera pas le lieu qui sera toujours perçu comme un instrument d'autres politiques.

souhaitable par ailleurs de la réorienter vers des supports différents que ceux des panneaux qui renforcent le caractère descendant de la démarche. D'autres formes de pédagogie ou de productions scientifiques sont possibles sur le sujet de l'ouverture des archives, qui est peut-être très technique ;

- considérer que l'ouverture des archives françaises règle l'ensemble de la question sur la connaissance des faits relève d'une position réductrice ;

- se limiter à l'histoire technique et sans risque des essais sans évoquer l'histoire des hommes (et donc de leurs limites), de l'impact environnemental, de la résilience du territoire, du lien à l'Hexagone versus le lien au monde océanien (les autres archipels partagent une histoire commune et différenciée de l'expérience nucléaire) ;

- *a contrario*, éviter de donner l'impression que le sujet est dilué par peur d'assumer les contestations que tout discours se présentant comme un discours de vérité provoque[9] ;

- renforcer le sentiment d'exclusion de sa propre histoire en ne se fondant que sur des sources administratives et écrites non soumises à la critique ;

- ne pas positionner ce Centre comme équipement culturel conduirait à l'assimiler et à le réduire à un lieu de culpabilités alors que les polynésiens disent rechercher la reconnaissance des faits et des décisions. Ces précautions sont destinées à éviter de marginaliser ce lieu dans l'écosystème social et culturel actuel ;

- prendre en considération les nuances des langues polynésiennes et leur caractère symbolique alors que jusque-là, le discours des experts s'est appuyé sur des références cartésiennes. Articuler les discours produits respectivement par les rationalités scientifiques et les mémoires ;

- difficulté de faire accepter que la science et la médecine ne puissent répondre à toutes les questions, quitte à générer encore de l'incertitude : gérer le doute et reconstruire une confiance dégradée qui pèse sur l'image que beaucoup d'enquêtés disent avoir d'eux ;

- Bien maintenir la jeunesse dans le public cible, les générations de ceux qui n'ont pas connu la période des essais, mais qui en vivent et en vivront les conséquences.

- un arbitrage à définir : soit le chef de projet reste positionné au niveau de la DSCEN[10], soit il est rapidement placé au niveau du ministère de la culture et de l'environnement, pour le portage administratif, avec lettre de mission de la Présidence (portage politique) qui lui donnerait la capacité à disposer d'une enveloppe de crédits de fonctionnement dédiée et sanctuarisée dite « mission de préfiguration » alimentée par des contributions venant d'autres ministères (ETP ou fractions d'ETP par exemple, appuis techniques et financiers ad hoc).

---

9 Les personnes auditionnées évoquent les nuances de vocabulaire au sujet « des vérités », qui n'est pas sans rappeler la distinction classique, opérée par les chercheurs et les philosophes entre les « évidences » ou les « faits » et les « interprétations », ou « représentations » qui peuvent varier sur une échelle de temps ou d'un individu à l'autre en fonction de sa situation. Ces précautions de vocabulaire n'ont pas pour objet de faire la promotion des « vérités alternatives », sujet très actuel à l'heure de l'expansion des outils numériques, dont les réseaux sociaux.

10 La Délégation ne semble pas, à la lecture de son rapport annuel d'activités, clairement définie comme une administration de mission temporaire, créée pour faciliter un accès direct à un niveau élevé de décision politique et a semble-t-il connu des évolutions de périmètres. Elle apparaît dans un rôle « fonctionnel », sans intervenir sur le contenu du dossier, ce qui est contradictoire avec la notion de « mission », réservée aux projets à fort contenu.

C.3- Leviers

- une culture polynésienne active qui se construit en réseaux océaniens (les autres archipels concernés par des situations historiques différentes mais dont le lien est celui de l'histoire post-coloniale) ;
- une population jeune, familière des nouvelles technologies ;
- des langues qui permettent d'exprimer un rapport riche « aux vérités » et une réflexion sur le concept de « vérité » et de « justice » (désignés sous le même mot ?) ;
- des témoins encore vivants, malgré nombre de disparitions ;
- un intérêt pour la géopolitique, ravivé par le contexte actuel de risque de conflit mondial (guerre en Ukraine) ;
- un accord pour un « Centre **des mémoires »** de la période des essais nucléaires. Les mémoires individuelles peuvent rejoindre l'histoire collective, par un processus de transformation lent qui permet d'envisager l'avenir donc la transmission,
- l'acceptation que le Centre soit aussi un lieu de débats et d'expression par le geste et l'oralité, l'argumentation contradictoire ;
- une attente que le chef de projet soit polynésien, ayant la confiance des élus, puisse les faire participer ;
- le Centre, ouvert aux publics, peut donc être conçu comme un lieu de culture ouvert sur les pratiques artistiques (danse, théâtre, résidences d'écrivains, de plasticiens, cinéma) et éducatives (concours d'éloquence) ;
- le Centre peut être un lieu de services concrets : numérisation à la demande des archives familiales (récits de vie, photos etc.), ateliers pédagogiques, lieu de radios amateurs, d'ateliers d'écriture etc … ;
- intérêt des personnes auditionnées pour l'utilisation du jardin ;
- la consolidation budgétaire au fonctionnement, nécessaire à l'équilibre du Centre ;
- la création d'une équipe projet agile : binôme actif constitué du chef de projet polynésien, de l'ingénieur G2P et enrichi d'apports de missions temporaires de type « service civique » ou « stages étudiants rémunérés » ou tout processus déjà pratiqué dans l'administration du Pays, ou qui pourraient s'inspirer de pratiques émergentes ailleurs. On pourrait évoquer par exemple l'animation des communautés participatives sur les réseaux sociaux ou lors d'événements de consultation des habitants (ateliers de co-développement, « balades urbaines » pour réfléchir ensemble au lien entre le site et son environnement architectural et paysager). Un suivi à distance par missions peut être défini en accord avec le Ministère de la culture sur les trois prochaines années.

C.4- Méthode de conduite de projet

Préalable : constituer et faire fonctionner une équipe projet clairement positionnée, dimensionnée, qui connaît les acteurs partenaires et le circuit de validation administratif et politique.

- création d'une « mission de préfiguration » temporaire, avec une équipe projet, qui établit et organise les phases travaux-marchés/PSCE , assure l'évolution du PSCE vers un Projet d'établissement (trajectoire budgétaire et RH, « appel à manifestation d'intérêt » ou à participation d'autres acteurs entrant dans le réseau avec une contribution financière pour la programmation culturelle) ;
- l'équipe projet est formée d'un binôme actif composé d'un chargé d'opération investissement (G2P) / exploitant (chargé de projet culturel,) qui agrège en fonction des nécessités et des phases du projet des compétences complémentaires internes ou externes (il choisit la forme des instances). L'équipe projet recrutera en vue de l'ouverture, l'équipe d'exploitation (chargée des publics et de l'accueil, de l'administration et de la technique) ;
- L'équipe projet devra donc établir une matrice cible des emplois, en vue de l'exploitation du Centre et les profils de poste (emplois permanents ou non permanents, recours à d'autres formes de contributions et collaborations bénévoles) ;
- le profil du chargé de projet culturel : recrutement d'un profil polynésien fonctionnaire ou contractuel (niveau Master en gestion de projet culturel) ;
- l'équipe projet, structure fonctionnelle temporaire créée pour trois ans, renouvelables, doit pouvoir rendre compte de l'atteinte de ses objectifs au président, en vertu d'une lettre de mission, même si le portage administratif se trouve assuré par un ministère ou une délégation support ;
- l'équipe projet est amenée à informer régulièrement l'Assemblée de la conduite du projet et à entendre les observations des représentants de l'Assemblée (information du politique et validation).

a) Livrables de l'équipe projet

- Le chargé de projet culturel, qui représente l'exploitant, rédige un projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) qui permet d'assurer une liberté de création du centre et l'insertion dans un réseau d'acteurs culturels et environnementaux du territoire, le monde éducatif et universitaire (Axes, objectifs opérationnels décrits dans les « fiches actions »).
- Il prévoit dans les « fiches action » du PSCE et par projet les moyens en fonctionnement mobilisés par la structure sur ses crédits, ou par contributions (subventions au projet, contributions des autres acteurs sous forme de droit d'entrée dans la conception collective de projets). A titre indicatif, dans l'Hexagone, les contributions au projet, varient, pour une association, en moyenne entre 1500 et 5000 euros (fourchette basse)[11].

11 C'est par analogie avec un fonctionnement associatif que la mission prend ces exemples, dans l'optique prudente du lancement d'un équipement de petite dimension qui pourrait fonctionner selon des ordres de grandeur valables pour une association culturelle qui porte des projets. Les chiffres s'entendent pour des projets, hors masse salariale et hors coûts de fonctionnement incompressibles du bâtiment.

- L'équipe définit et présente une trajectoire de lancement de l'équipement sur trois ans à compter du deuxième semestre 2022, selon un calendrier validé par l'exécutif avec clause de revoyure annuelle (annualité budgétaire), avec programmation culturelle, programmation budgétaire, RH, valorisation financière par recours aux partenariats en nature et compétence…

- Le chargé de projet fait participer au PSCE la société civile (les utilisateurs) : avec l'appui des services compétents du Pays, il organise une consultation via une plateforme numérique (ou les réseaux sociaux) ou selon des formes nouvelles (« balades urbaines », « cafés débats » sur le site, aux alentours, ou décentralisés, pour recueillir en continu les expressions des habitants). Il établit une communication régulière sur le projet (liens médias, site et newsletter ou post sur réseaux sociaux, animation d'une communauté de projet locale et à distance de nombreux polynésiens habitant dans d'autres pays).

- L'équipe projet fait installer et anime sur le site COMAR une « maison du projet », lieu d'accueil et point de départ des « balades urbaines ».

- A l'issue de la consultation, un Projet d'établissement, qui comprend le PSCE, détaille le choix des activités pérennes à installer, le choix des types d'activités temporaires et évolutives, l'évolution vers une structuration du lieu et de la programmation temporaire, les moyens (RH, espaces, finances).

- Validation par l'exécutif du PSCE et le projet d'établissement.

b) Modes de fonctionnements actuellement innovants à garder en tête comme des axes de développement à l'ouverture de l'équipement

- Etudier la possibilité de créer un « archipel » de projets se déroulant dans le Centre et chez des partenaires culturels (résidences, biennales, ateliers etc.) : possibilité de créer un consortium d'acteurs locaux ou plus largement de partenaires océaniens (le centre accueille les activités, le réseau culturel intervient sur des projets qu'il cofinance et co-construit).

- Développer la participation des habitants en sollicitant les associations et les jeunes via les canaux qui fonctionnent dans la société polynésienne (communes, établissements scolaires, associations en particulier celles de l'environnement, de la réinsertion sociale, clubs de danse et de musique etc.).

- Développer la communication dans les réseaux sociaux dès la phase projet.

- Organiser des rencontres sur site ou virtuelles (pour les archipels distants).

c) Choisir un statut juridique en vue de la livraison de l'équipement

- Ce statut peut évoluer en fonction de l'étape de structuration du lieu.

- La structure juridique garantira la bonne participation des acteurs publics et l'atteinte d'objectifs d'intérêt général.

- « Mission de préfiguration » (fonctionnaires territoriaux de Polynésie et contrats ponctuels) : gouvernance adaptée au temps des trois ans du projet (jusqu'à l'ouverture).

- Association d'intérêt public (avec insertion d'acteurs de l'écosystème de la recherche et de la culture) : souplesse, ouverture mais fragilité car en cas de désaccord entre les associations qui seraient membre du conseil d'administration, l'arbitrage serait difficile.

- Consortium : plus adapté aux projets de recherche et projets impliquant la mise en œuvre de moyens techniques (numérisation, plateforme de données).

- EP à caractère administratif (présidé par un élu ou un ministre) et non à caractère industriel et commercial : étudier la possibilité dans la législation de la Polynésie, de créer un EPCC (établissement public de coopération culturelle sous forme d'EP administratif). Par analogie, il existe dans l'Hexagone une notion, celle de « centre culturel de rencontre » [voir le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles sur les EPCC, bilan en 2010 sur plus de 50 équipements culturels de statut EPCC dont des centres culturels de rencontre].

- Délégation de gestion à un opérateur culturel polynésien (le centre des métiers d'art, la maison de la culture ?), le suivi administratif étant internalisé au niveau des services du Ministère de la culture et de l'environnement.

- GIP : ce type de structure est *a priori* sur-dimensionné en l'état actuel du projet.

d) Volet foncier : schéma immobilier

- Prévoir l'unification de parcelles appartenant désormais au même propriétaire, maître d'ouvrage en abattant le mur qui sépare le bâtiment et les bureaux du Pays.

- Optimisation de l'espace initial extérieur et intérieur pour accueil d'activités libres (de type musique amateur).

- Création d'un espace transitoire dans les locaux dont l'utilisation reste ouverte et non affectée (« territoire de projet »).

- Agrandissement en occupant, y compris par convention si le propriétaire est différent, les terrains limitrophes (parc Bougainville).

e) Volet financier : recettes et dépenses

- Il est à prévoir que le Centre aura peu de recettes et que la population polynésienne ne paiera pas de droit d'entrée. Etudier cependant la création d'une régie de recettes *a minima* (confiée à un fonctionnaire territorial avec désignation d'un régisseur temporaire sur site en fonction des besoins liés à des encaissements ponctuels).

- Recettes : clarifier dans le PSCE la nature des soutiens en fonctionnement possibles de l'Etat[12] à l'ouverture et en appui à l'ouverture (culture, écologie, enseignement supérieur, outre-mer, armée) : contribution financière régulière au fonctionnement (si la structure évolue vers un l'EPCC) soutien ponctuel au projet (voir les dispositifs du Ministère de la culture sur l'itinérance, les résidences, les aides au projet, les crédits d' Education artistique et culturelle) ; production de contenus et aides à la structuration (aide en temps et en expertises sur missions d'appui et de suivi).

12 Ou par l'intermédiaire d'opérateurs tels que la Fondation de France (dispositif des « nouveaux commanditaires »), ou la Fondation du patrimoine, l'association Sites et Cités (missions de coopération).

- Faire une recherche en mécénats sur projets (garantie de l'indépendance financière de cet équipement du Pays).
- S'insérer dans les dispositifs de contractualisation territoriaux avec l'Etat (équivalent du CPER dans l'Hexagone).
- Politique tarifaire : choisir la gratuite de l'accès aux lieux, hors manifestations culturelles nécessitant une billetterie ou de la vente de produits dérivés ou restauration.
- Etablir une trajectoire budgétaire en PPI (plan pluriannuel investissement où la collectivité maîtrise l'ensemble de l'investissement selon une enveloppe financière prévisionnelle) et en fonctionnement. A titre de comparaison, un petit EPCC peut fonctionner avec un budget annuel en fonctionnement de 200 000 euros maximum. Prévoir sur trois ans un budget prévisionnel en stabilité (montée en puissance sur deux ans, maintien la troisième année).

CONCLUSION

Après une période récente tendue, le projet de Centre des mémoires a été réactivé dans des circonstances dues à une volonté politique forte, portée au plus haut niveau, servie par le transfert de propriété du site COMAR au Pays et un accès facilité aux sources d'archives. Ces deux éléments objectifs, nécessaires, doivent être confortés par la prise en compte des attentes des acteurs de la société civile pour ce projet dont le Pays est maître d'ouvrage. L'attente sociale révélée tant par les entretiens que par les travaux académiques les plus récents montre que les circonstances actuelles rendent possible une conduite de projet désormais opérationnelle, au-delà du stade de l'intention, à condition de faire de cet équipement un lieu ouvert et évolutif, soutenu par un réseau, tant dans la mise à disposition de ressources archivistiques et documentaires diversifiées que dans le type d'activités de création et de médiations. Le site choisi, par sa configuration, permet d'éviter le gigantisme peu adapté aux demandes exprimées dans la centaine d'entretiens, qui reposent sur un désir d'humilité du propos, seul à même de restaurer la confiance sur un sujet difficile. En conséquence, il reste à poursuivre le processus de patrimonialisation par une entrée des faits connus et à connaître encore, dans l'histoire commune et par la création d'un lien symbolique et matériel entre les différents types de patrimoines qui habiteraient ce lieu : patrimoine matériel (monumental, objets) ; patrimoine immatériel (les « mémoires », les sources d'information dématérialisées), culturel et naturel (l'environnement tel qu'il fut et tel qu'il est aujourd'hui). Ce chemin de connaissance est long, il s'appuie sur une fabrique des mémoires publiques et privées dont aucun acteur ne peut prétendre à avoir l'exclusivité car nul n'est propriétaire du passé commun. Cette constatation n'est pas le fruit d'un relativisme intellectuel, ou d'une construction théorique, c'est le résultat de la parole des personnes auditionnées. Ces mémoires et ces paroles ont désormais un lieu public pour s'exprimer. Le fait même que ce lieu n'est pas directement le lieu technique des essais mais un lieu distant, qui entretient un lien symbolique avec l'histoire polynésienne contemporaine, engage à en faire un « lieu des mémoires », un lieu d'évocation permanent, qui se re-forme, un lieu de transformation et non de fossilisation des mémoires à transmettre. Cette transmission de ce qui pourrait être qualifié de « mémoire vive », est l'une des facettes de la responsabilité publique du maître d'ouvrage et de ses partenaires. Elle n'est pas contradictoire avec le caractère volontairement temporaire et expérimental des activités culturelles qui pourraient y être organisées et dans lesquelles professionnels et amateurs auraient leur place. C'est l'articulation de ces deux notions, « mémoires » et « créations » qui est apparue comme susceptible de favoriser l'appropriation des faits passés et de leur signification à ceux qui représentent l'avenir, la jeunesse polynésienne. Dans un contexte culturel désormais mondialisé, les « lieux de mémoire » connaissent des évolutions mais restent garants d'une « valeur universelle », au-delà de la différence ou de la spécificité de leur naissance. Le projet porté par le Pays peut contribuer à cette évolution des « lieux de mémoire », de manière significative par le caractère à la fois unique de la période des essais en Polynésie française et par l'insertion du projet dans un espace culturel, environnemental polynésien plus large, celui des archipels du Pacifique aux histoires singulières.

ANNEXES

Annexe 1 : documents de saisine
a) lettre du Président de Polynésie

POLYNESIE FRANÇAISE

Le Président

N° 9684 /PR

Papeete, le 13 DEC. 2021

MINISTERE DES ARMEES
sous-direction des cabinets
27 DEC. 2021
N° : NIDAM DIRCAB
BTIP/section courrier

à

Madame Geneviève DARRIEUSSECQ
Ministre déléguée auprès du ministère des Armées
14, rue Saint-Dominique
75700 Paris SP 07

Objet : Pū Māhara – Centre de mémoire des essais nucléaires en Polynésie française

Réf. : Mon courrier n° 6011/PR du 10 septembre 2020 adressé à monsieur le Haut-commissaire de la République en Polynésie française

Madame la Ministre,

En 2017, l'Etat et le Pays ont relancé un projet très attendu des Polynésiens, celui d'un centre de mémoire des essais nucléaires en Polynésie française.

Les travaux de définition pré-programmatique se sont déroulés tambour battant durant le premier semestre de l'année 2018, débouchant sur un large consensus des parties engagées quant aux enjeux du projet, à la vocation du centre, aux publics ciblés et aux thématiques à aborder.

Par la suite, la phase programmatique s'est enlisée dans un climat général d'exploitation clientéliste du « fait nucléaire » tandis que les consultants passaient à côté des enjeux sociétaux et proposaient une scénographie totalement inappropriée de type cité de la science.

Afin de sortir de cette impasse, profitant du changement de paradigme généré par la table ronde de haut niveau, notamment la séquence « Histoire et mémoire » que vous avez présidée le 1er juillet 2021 à Paris, et sur les conseils de votre directeur de cabinet venu à notre rencontre la semaine dernière à Tahiti, je m'adresse à vous pour solliciter une mission d'appui scientifique et culturel au projet.

La délégation polynésienne au suivi des conséquences des essais nucléaires, en charge *« de coordonner la mise en place d'un centre de la mémoire »*, est l'interlocuteur opérationnel du Pays pour ce projet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueux hommages.

GOUVERNEMENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE * LE PRÉSIDENT *

Edouard FRITCH

Annexe 1 : documents de saisine
b) lettre de mission du directeur général des patrimoines et de l'architecture

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des patrimoines
et de l'architecture
Délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation

Sylvie LE CLECH et Pierre PENICAUD
Inspecteurs des patrimoines
6, rue des Pyramides
75001 PARIS

Réf. : 2022/D/2590

Paris, le 17 FEV. 2022

Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur,

Par lettre du 29 décembre 2021, la ministre déléguée auprès de la ministre des armées a sollicité le ministère de la culture afin d'apporter, sous la forme d'une mission, un appui scientifique et culturel à la Polynésie française pour le projet de centre de mémoire sur les essais nucléaires.

En 2017, l'Etat et la Polynésie française ont relancé ce projet très attendu des Polynésiens, et pour lequel la Polynésie française assume la maîtrise d'ouvrage. Une pré-programmation scientifique et fonctionnelle du centre a été réalisée ainsi qu'un certain nombre de travaux sur le site de l'hôtel de la Marine, cédé par l'Etat. Ce projet a été relancé après la visite du Président de la République au mois de juillet 2021.

Plusieurs actions ont été engagées, pilotées par les services de la ministre déléguée auprès de la ministre des armées. L'une d'entre elles concerne l'ouverture des archives relatives aux essais nucléaires en Polynésie française. Une autre action consiste à poursuivre la recherche académique sur le sujet, en exploitant les archives qui seront ainsi ouvertes. S'agissant du centre de mémoire, le président Édouard Fritch a souhaité pouvoir disposer de l'expertise du ministère de la culture et plus particulièrement de celle de la direction générale des patrimoines et de l'architecture.

Après échanges avec le service interministériel des archives de France, j'ai décidé de vous confier une mission d'appui méthodologique portant sur la mise en place de ce centre de mémoire. Votre réflexion se devra d'être ouverte et interdisciplinaire afin de proposer une méthode associant l'ensemble des acteurs. Ceci est particulièrement important dans la mesure où ce centre est prévu pour être un lieu et un outil de mise à disposition de l'information auprès du grand public et de transmission intergénérationnelle.

Il m'a semblé utile de conjuguer vos compétences pour mener à bien cette mission : archives, histoire et affaires culturelles d'une part, patrimoine naturel, culture scientifique et muséographie d'autre part. De plus, vos derniers travaux interdisciplinaires sur la participation de la société civile à la chaîne patrimoniale (collecte, étude et diffusion) favoriseront l'écoute de l'ensemble des partenaires et la formulation de différents *scénarii* pour l'ouverture et le fonctionnement de cet établissement.

Votre mission, d'une durée de deux semaines, se déroulera sur place durant la première quinzaine de mois de mars. Pour l'organisation de cette mission, vous vous rapprocherez du Haut-commissariat de la République en Polynésie française. Je souhaite que votre rapport me soit remis pour le 30 avril.

Je vous remercie d'avoir accepté de contribuer par votre expertise à ce projet important et je vous prie d'agréer, Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous

Jean-François HEBERT
Directeur général des patrimoines
et de l'architecture

Annexe 2 : documentation et sitographie
a) publication et littérature grise

Publications et littérature grise

Al Wardi, Sémir, *Tahiti et la France*, L'Harmattan, 1998

Barillot, Bruno et Le Call Heinui, *La bombe et nous*, livret de la Délégation pour le suivi des conséquences des essais nucléaires, 2011 [en ligne à https://www.ippnw.org]

Barrillot, Bruno, Hudelot, Arnaud, Villierme, Marie-Hélène, *Témoins de la bombe,* Editions Univers polynésiens*,* Papeete, 2011, 112 pages

Barthe Yannick, *Essais nucléaires, les retombées du passé : le paradoxe de la victime,* Paris, Seuil (collection la couleur des idées), 2017

https://books.google.fr/books?id=fYU6DwAAQBAJ&pg=PT79&lpg=PT79&dq=exposition+archives+essais+nucl%C3%A9aires+en+polyn%C3%A9sie&source=bl&ots=AvwP75hgZn&sig=ACfU3U2z4d9wOHWJoOCCZZqO1ka6gZeQCA&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwjX2P6BzOT2AhUF3xoKHZRrCSg4RhDoAXoECBMQAg#v=onepage&q=exposition%20archives%20essais%20nucl%C3%A9aires%20en%20polyn%C3%A9sie&f=false

CESCEN, Commission d'enquête sur les conséquences des essais nucléaires [Délibération N°2005-072/APF du 15 juillet 2005, JOPF du 28 juillet 2005], rapport, *Les polynésiens et les essais nucléaires*, 2006, 334 p. [en ligne sur le site net.pf]

CESEC, quelques avis :

Le Rapport-autosaisine N° 2006/139 La reconnaissance par l'État des droits des victimes des essais nucléaires français et leurs impacts sur l'environnement, l'économie, le social et la santé publique en Polynésie française Commission Santé et société Sans avis qualifié Rendu le 15/11/2006

Résumé : *Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le gouvernement français décida d'engager des recherches de défense militaire basée sur l'énergie atomique avec la possibilité pour la France de se doter de l'arme nucléaire. En 1962, les atolls polynésiens de Moruroa et de Fangataufa furent choisis comme nouveaux sites pour tester la filière thermonucléaire, Hao étant une base arrière. Les critères retenus par l'État pour choisir les sites de Moruroa et Fangataufa furent : le caractère désertique des lieux, la faible densité de population proche (moins de 2 300 habitants dans un rayon de 500 km et moins de 5 000 dans un rayon de 1 000 km), le régime habituel des vents permettant une évacuation du nuage radioactif vers l'est, donc en direction d'une zone désertique de plus de 6 000 km. Dans les faits, la réalité était tout autre puisque le Général de Gaulle fit comprendre aux élus polynésiens que pour les intérêts suprêmes de la Nation, il était prêt à décréter que la Polynésie française deviendrait « Territoire stratégique militaire », doté d'un gouvernement militaire, si ces derniers n'accédaient pas à sa demande de transférer gratuitement les atolls de Moruroa et Fangataufa à la France. C'est donc sous la menace qu'une décision fut prise dans ce sens en février 1964. Le centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) fut ainsi créé le 1er juillet 1963 et la Direction des centres d'expérimentations nucléaires (DIRCEN) en janvier 1964. Le premier essai aérien a été réalisé le 2 juillet 1966. Les atolls de Moruroa et de Fangataufa ont été cédés gratuitement en toute propriété à l'État par le territoire par délibération n° 64-27 du 6 février 1964, soit après l'implantation du CEP et de la DIRCEN. L'arrêt des essais nucléaires a été décidé par la France. Les atolls de Moruroa et Fangataufa devraient être rendus à la Polynésie française en conformité avec la délibération de 1964, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Les conséquences des essais nucléaires deviennent peu à peu un sujet de préoccupation constante pour les Polynésiens, mais également pour beaucoup de Métropolitains. C'est dans ce contexte particulier que le CESC de la Polynésie française a décidé, le 7 février 2006, de s'autosaisir du délicat dossier relatif à l'impact des essais nucléaires sur la santé des travailleurs des sites et, de façon plus générale, sur la santé de la population polynésienne, sur l'environnement, sur l'économie et la société polynésienne. Le*

CESC a appelé de ses vœux la reconnaissance par l'Etat de sa responsabilité : • en matière de réparation des préjudices sanitaires subis par les populations, • pour les conséquences irréversibles sur l'environnement par la présence des déchets nucléaires, • et pour les profonds bouleversements économiques et sociaux subis par la société polynésienne pendant la période des essais nucléaires et après que ceux-ci ont été arrêtés.

Avis N° 1995/98 Quel avenir pour le Territoire après l'arrêt des essais ? Commission Groupe de travail temporaire Sans avis qualifié Rendu le 11/12/1995

Résumé : *La reprise provisoire et la fin programmée des essais nucléaires en mal 1996 auront été ponctuées par les événements tragiques de septembre 1995, Il n'en demeure pas moins, que Je mauvais état actuel de la société polynésienne trouve son origine bien en amont. Les émeutes de septembre 1995, celles de 1987, la dureté des différentes grèves de 1991 et 1992, sont bien la marque d'un mal vivre de nombreux citoyens de ce Territoire. • De fait, et chacun en a conscience, la Polynésie vit la fin d'une époque d'insouciance et d'imprévoyance. Désormais, nous devons nous prendre en main, avec comme principal partenaire la Métropole. S'il a été assumé, au titre de "mesures compensatoires" et par les plus hautes autorités de l'Etat, que les flux financiers Issus des activités civiles (26 milliards par an) seraient maintenus jusqu'en 2006, on doit, et dans la mesure où l'Etat respecte ses engagements, mettre en œuvre une nouvelle problématique de développement. Ce développement doit être durable, source de progrès et ce, au bénéfice de tous. Il doit remplacer à terme, un développement fondé sur une "rente économique" issue de l'époque du nucléaire. La situation actuelle de la Polynésie française ressemble à celle d'un couple avec une famille en crise, qui ayant bien vécu pendant 30 ans, se dit : •"Qu'avons-nous fait de nos belles années ? •Qu'avons-nous fait pour nos enfants ? - Quel avenir pouvons-nous leur offrir ?". A ces questions, nous devons apporter des réponses qui puissent rencontrer l'adhésion de tous et plus particulièrement des jeunes, qui sont les moteurs du Futur du Territoire. Certains s'accordent à penser et à dire que seul un retour aux valeurs traditionnelles du passé pourra sortir la Polynésie française de la spirale infernale du tout économique qui caractérise la société moderne. • D'autres, semblent-ils les plus nombreux, estiment que le choix imposé de la modernité et les habitudes passées sont irréversibles et qu'il faut continuer dans cette voie, tout en corrigeant les erreurs du passé et en centrant le développement autour et au profit de l'homme, afin d'arriver à un mieux-vivre, un mieux-être. Mais encore faut-il reconnaître nos maux, nos erreurs passées, en tirer les leçons et avoir la volonté d'y porter remède. Ceci pour arriver à une société plus juste qui ne laisse plus au bord du chemin des pauvres, des exclus, des minorités sans espoir et sans autre préoccupation que celle de survivre par tous les moyens, y compris la délinquance et la violence. Le CESC représentant la société civile, conscient et responsable, veut apporter sa pierre à l'édification de la maison Polynésie en devenir et aujourd'hui à la croisée des chemins. Notre société a besoin de repères et de points d'ancrage. II s'agit aujourd'hui de les situer avec précision et clarté afin que nous puissions nous déterminer pour un choix de société et le style de développement que nous voulons avoir.*

Collectif « Fait nucléaire en Polynésie », *Ma'ohi lives matter*, livret de communication relatif à la manifestation du 11 juillet 2021 [en ligne à https://www.icanw.org.au/wp-content/uploads/MLN-livret-communication.pdf]

CRESAT, Corpus des transcriptions des témoignages oraux recueillis par les chercheurs de l'équipe de Renauld Meltz (laboratoire CRESAT, université de Haute-alsace), suite à la convention de recherche conclue entre le Pays et la Maison des Sciences de l'homme du Pacifique le 26 octobre 2018 utilisé dans l'ouvrage paru le 7 avril 2022 aux éditions Vendémiaire]

Danielsson Bengt et Marie-Thérèse, *Moruroa, notre bombe coloniale*, L'Harmattan, 1990

Délégation polynésienne REKO TIKA, *la parole droite : Vérité et Justice, sur le fait nucléaire en Polynésie française*, 4 pages (synthèse des doléances et plaintes) et 13 pages [document imprimé reprenant l'historique des actions publiques]

Délégation polynésienne Reko Tika - Polynésie française, Ministère de l'éducation, de la modernisation de l'administration en charge du numérique, Vice-Rectorat, juin 2021 [Présentation diaporama, 13 pages]

Délégation à la recherche, Note de présentation de la Délégation à la recherche et présentation de la recherche publique en Polynésie française [document dactylographié, 12 pages, s.d.]

De Vries, Pieter et Seur, Han, *Moruroa et nous, Expériences des polynésiens au cours des 30 années d'essais nucléaires dans le Pacifique sud*, Centre de documentation et de recherche sur la paix et les conflits, 1ère édition, Lyon, 1997

Des essais au désert ? Pour une histoire comparée et transnationale des sites d'essais nucléaires, programme du colloque organisé sous l'égide de la Maison des sciences de l'homme de Polynésie française, l'IUF, l'UHA-CRESAT, l'INALCO et l'université de Chicago à Paris, Paris, 19-21 janvier 2022

Direction de la santé publique de la Polynésie française - bureau d'étude et d'évaluation des programmes de santé, *Cancers en Polynésie française, statistiques du registre des cancers, 2016*, 57 pages [brochure reprographiée]

Etudes de programmation scénographique et architecturale d'un centre de mémoire des expérimentations nucléaires en Polynésie française, mars 2020 par le cabinet Horwath à la demande de l'opérateur du Pays, G2P [présentation diaporama]

Etudes de programmation scénographique et architecturale d'un centre de mémoire des expérimentations nucléaires en Polynésie française, Tahiti Nui Aménagement et Développement [TNAD, devenu G2P], annexe 1, périmètre pré programmatique, 5 pages, s.d.[2019 ?]

Génaedig, Emilie, Faua-Tufariua Emma, *Les champignons de Paris - Te mau tuputupua a Paris*, Editions Haere Po, Papeete, 2017, 162 pages [publication bilingue]

Haut-commissariat de la République en Polynésie française, subdivision Tuamotu – Gambier, compte-rendu de réunion de la commission d'information auprès des anciens sites d'expérimentation nucléaires du Pacifique du 16 juin 2018, 24 juillet 2018 [document dactylographié]

Haut-commissariat de la république en Polynésie française, *Réunion de la commission d'information sur les anciens sites d'expérimentations nucléaires du Pacifique, Présentation du bilan radiologique annuel de la Polynésie française par M. Patrick BOUISSET, directeur du laboratoire d'étude et de suivi de l'environnement à l'institut de radioprotection de sûreté nucléaire (IRSN) française, et Présentation d'un bilan radiologique et géo-mécanique de Moruroa et Fangataufa*, 3 juin 2019

[en ligne à http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/index.php//Actualites/Archives/20192/3-juin-Reunion-de-la-commission-d-information-sur-les-anciens-sites-d-experimentations-nucleaires-du-Pacifique]

Haut-commissariat de la République en Polynésie française, Centre de mémoire des essais nucléaires, Cession, à titre gratuit, par l'État au Pays, de l'ancien bâtiment du commandement de la marine, communiqué de presse, 7 mai 2020

Haut-commissariat de la république en Polynésie française – Ministère des Armées, *dossier de presse de la commission d'information auprès des anciens sites d'expérimentations nucléaires du Pacifique et présentation du bilan de la surveillance radiologique et géomécanique*, 30 novembre 2021 [en ligne à http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/index.php//Actualites/Communiques-de-presse/2021/Reunion-de-la-commission-d-information-aupres-des-anciens-sites-d-experimentations-nucleaires-du-Pacifique]

Kamada Nanao (docteur), *La vieille dame d'Hiroschima, Education à la paix*, version revue et augmentée, éditions de la filiale japonaise d'IPPNW (Médecins internationaux pour la prévention de la guerre nucléaire), Hiroshima, 2018, 111 pages.

INSERM, Expertise collective intitulée *« Essais nucléaires et santé, conséquences en Polynésie française », document de Synthèse et recommandations*, éditions EDP Sciences, 2020, 93 pages

INRS, extrait de la base de données Tableaux des maladies professionnelles, régime général tableau 6, affections provoquées par les rayonnements ionisants [en ligne à www.inrs.fr/mp]

Lieux de mémoire des essais nucléaires en Polynésie française, note de présentation réalisée par le Haut-commissariat de la République française en partenariat avec le gouvernement de la Polynésie française, le commandement supérieur des forces armées en Polynésie française et les associations Moruroa e Tatou, Tamarii Moruroa et Faahotuia Hao, octobre 2010 [document dactylographié, 16 pages]

Margueron, Daniel, *Flots d'encre sur Tahiti*, L'Harmattan, 2016

Meltz Renaud, Vrignon, Alexis, *Des bombes en Polynésie, les essais nucléaires français dans le Pacifique*, Editions Vendémiaire, Paris, 2022

Ministère des Armées-Etat, *Dossier de presse*, *Commission d'ouverture des archives des essais nucléaires en Polynésie française*, 7 pages, 5 octobre 2021

Ministère de la culture - Etat, Point actualisé sur les musées de Polynésie française à partir du rapport de mission à Tahiti, 10-20 juillet 2012, (E. Feau, BRT, M. Marchetti, DPP) et de l'entretien avec Théano Jaillet, directrice du musée de Tahiti et des îles (2015) [note de présentation, 6 janvier 2016, document dactylographié, 5 pages]

Ministère de la culture - Etat, *Dossier de conférence stratégique de la Mission des affaires culturelles de Polynésie française*, 17 février 2022 [document dactylographié]

Moruroa, Mémorial des essais nucléaires français : http://moruroa.assemblee.pf/Texte.aspx?t=303

[commentaire sur le rapport de la commission d'enquête de l'assemblée de Polynésie, 2005]

Moruroa forever, Mauru'ururoa, livret de l'exposition d'un collectif de plasticiens accueillis à la Galerie Winckler pour les 50 ans du premier essai nucléaire, non paginé [21 pages]

Papeete, Place du 2 juillet 1966, Lieu de mémoire et de culture [dépliant, 4 pages]

Pehepehe I Tau Nunaa, *message poétique, Henri Hiro*, Tupuna productions, interview de l'éditeur, 12 mars 1990

Plans et relevés du site COMAR, G2P (transfert numérique en date du 29 mars 2022)

Présidence de la Polynésie française, discours d'ouverture du colloque international, « Des essais dans le désert », Paris, 19-22 janvier 2022 [en ligne : https://www.presidence.pf/ouverture-du-colloque-international-des-essais-au-desert-pour-une-histoire-comparee-et-transnationale-des-sites-dessais-nucleaires-a-paris/]

Présidence de la Polynésie française, *Discours du Président de la Polynésie française, allocution à l'Assemblée de la Polynésie française*, mercredi 16 février 2022, 15 pages

Présidence de la Polynésie française Intervention du Président Edouard Fritch à la CCSCEN, 23 février 2021 [document dactylographié]

PU MAHARA, Centre de mémoire des essais nucléaires en Polynésie française, Fiche thématique, DSCEN (Délégation au suivi des conséquences des essais nucléaires, gouvernement de Polynésie française), mise à jour, 2 décembre 2021 [document dactylographié]

Rapport annuel d'activité de la délégation polynésienne pour le suivi des conséquences des essais nucléaires au titre de l'année 2021, document n°47/PR/DSCEN, 2 mars 2022 [document dactylographié]

Raust, Philippe, *Les oiseaux de Moruroa et Fangataufa,* tribune libre, Te Manu N° 12 -Septembre 1995 et Te Manu N° 13-Décembre 1995

Raust Philippe, association Manu, Les oiseaux des atolls de Moruroa et Fangatofa, Conséquences des essais nucléaires aériens sur l'avifaune [présentation diaporama, 24 pages, s.d. après 2000]

Régnault, Jean-Marc, « La France à la recherche de sites nucléaires : 1957-1963 », *Cahiers du Centre d'Études d'Histoire de la Défense*, n° 12, 2000, p. 29 à 54 (une revue dirigée par Maurice Vaïsse), traduit in *The Journal of Military History*, Lexington, 2004.

Régnault, Jean-Marc, *La France à l'opposé d'elle-même*, Essais d'histoire politique de l'Océanie, première édition en 2006, et revue et augmentée, Api Tahiti éditions, 2016, 282 p. (avec archives des Conseils de Défense).

Régnault, Jean-Marc, *Histoire des essais atmosphérique en Océanie*, juillet 2021, Api Tahiti éditions (synthèse de 30 ans de recherches).

Renault, Cécile [Stora, Benjamin], Rapport Stora - préconisation n°24 : *« Réactivation du projet de musée de l'histoire de la France et de l'Algérie », projet de création d'un GIP dédié* [document dactylographié, 37 pages, en date du 8 décembre 2021].

Synthèse des groupes de travail réunis à l'initiative de la Polynésie française, « le contenu du centre de mémoire », 13 pages, 20 avril 2018 [Haut-commissariat - Pays, DSCEN]

Salvat, Bernard, Liste des publications de Bernard Salvat sur les atolls de Mururoa et de Fangataufa [document dactylographié remis lors de la mission, 3 pages de références bibliographiques]

Saura, Bruno, *Histoire et mémoire des temps coloniaux en Polynésie française*, Papeete, Au vent des îles, 2017

https://books.google.fr/books?id=b8TLDwAAQBAJ&pg=PT365&lpg=PT365&dq=exposition+archives+essais+nucl%C3%A9aires+en+polyn%C3%A9sie&source=bl&ots=ghC1B2udiZ&sig=ACfU3U28Patv9xHX4x-zuzckLepGvr5v9w&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwjX2P6BzOT2AhUF3xoKHZRrCSg4RhDoAXoECBEQAg#v=onepage&q=exposition%20archives%20essais%20nucl%C3%A9aires%20en%20polyn%C3%A9sie&f=false

Saura, Bruno, *Des Tahitiens, des Français : leurs représentations réciproques aujourd'hui*, Pirae, Au vent des îles, 2011

Statius Thomas et Sécheresse, Loïc, *Polynésie française, Atoll atomique, Secret défiance*, dans La revue dessinée, n° 35, printemps 2022, pages 121-143

Tommasini Yvette, *Enseigner le fait nucléaire en Polynésie française*, *Point d'étape*, 8 février 2022 [document dactylographié, 2 pages]

Vaïsse, Maurice, *« L'historiographie française relative au nucléaire »,* Revue historique des armées [En ligne], 262 | 2011, mis en ligne le 09 février 2011 : http://journals.openedition.org/rha/7143

Vernaudon, Jacques, Séminaire Reko Tika, *"Les langues »,* université de la Polynésie française, 10 juin 2021 [présentation diaporama, 24 pages]

Vice-présidence, Ministère de l'agriculture, de l'économie bleue et du domaine, en charge de la recherche, *« Quelle politique de la recherche et de l'innovation (en et) pour la Polynésie française ?* [document de présentation en date du 1er janvier 2021, 16 pages]

Annexe 2 : documentation et sitographie
b) médias

Médias : recherche par sondages

Artistes pour la paix
http://www.artistespourlapaix.org/toutes-les-essais-nucleaires-depuis-1945/

https://www.zeste.coop/fr/la-bombe-et-nous-le-film : annonce pour le financement de la réalisation du film « La bombe et nous » [liste des parties prenantes et des témoins auditionnés]

https://www.leparisien.fr/faits-divers/le-document-choc-sur-la-bombe-a-en-algerie-14-02-2014-3590523.php : 14 février 2014, interview de Bruno Barillot

https://www.historia.fr/les-sacrifi%C3%A9s-de-la-bombe : reprise de l'interview de Bruno Barillot en 2004

Vernet, Henri, *Essais nucléaires en Polynésie : Macron reconnaît « une dette »,* dans Le Parisien, 29 juillet 2021

Centre de mémoire des essais nucléaires, où en est le projet
Publié le 17/12/2021

https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/politique/centre-de-memoire-des-essais-nucleaires-ou-en-est-le-projet/

L'Histoire de la Polynésie racontée à un colloque international sur les essais nucléaires
Publié le 19/01/2022 à 17:23 - Mise à jour le 19/01/2022 à 17:23

https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/politique/lhistoire-de-la-polynesie-racontee-a-un-colloque-international-sur-les-essais-nucleaires/

Nucléaire : Emmanuel Macron "assume", un pardon en demi-teinte
Publié le 27/07/2021

https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/politique/nucleaire-pas-de-pardon-et-des-annonces-qui-ne-satisfont-pas-lassociation-193/

Nucléaire : les associations interdites de manifestation, veulent se faire entendre malgré tout
Publié le 24/07/2021

https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/societe/nucleaire-les-associations-interdites-de-manifestation-veulent-se-faire-entendre-malgre-tout/

Reko Tika : l'association 193 pointe du doigt "l'attitude négationniste" de la délégation
Publié le 28/06/2021

https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/politique/reko-tika-lassociation-193-pointe-du-doigt-lattitude-negationniste-de-la-delegation/

Association 193, Dossier de conférence de presse pour la conférence du 28 juin 2021 à Pamata'i [reko tika : réaction et explications : commémoration du 2 juillet : aldebaran, 55 ans etc],

tntv.pf/tntv/wp-content/uploads/2021/06/Dossier-presse-28.06.21-Vfinale.docx

et sur Facebook.

Le niveau réel de la radioactivité lors des essais nucléaires en Polynésie, sous-évalué [enquête de Disclose, parution du livre Toxique]
Publié le 09/03/2021

https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/societe/le-niveau-reel-de-la-radioactivite-lors-des-essais-nucleaires-en-polynesie-sous-evalue/

Table ronde du nucléaire : 18 objectifs pour répondre aux attentes des Polynésiens [Reko Tika]
Publié le 28/06/2021

https://www.tntv.pf/tntvnews/tntv_news_une/table-ronde-du-nucleaire-18-objectifs-pour-repondre-aux-attentes-des-polynesiens/

[en fin d'article sur Reko Tika] Communique de presse de la députée Nicole Sanquer, 28 juin 2021

8 décembre 2021, 25 janvier 2022, 8, 10 , 23 février, 1er et 8 mars mars 2022 : dépouillement d'articles accessibles sur les sites de https://www.tahiti-infos.com, https://tntv.pf/tntvnews/polynesie/societe/retour-sur-30-ans-dessais-nucleaires/ ; articles sur support papier, La Dépêche, 10 et 23 février, 8 mars 2022

Annexe 3 : questionnaire

Fiche d'entretien

« Le centre de mémoire des essais nucléaires en Polynésie française »

- Date et lieu :
- Identité de la personne interrogée :
- Fonction :
- Structure :
- Coordonnées :

Questions	Éléments de réponse
1° Présentation de la structure d'appartenance et de la fonction du témoin	
2° Comment votre structure se positionne par rapport au projet de centre de mémoire	
3° Avez-vous une position personnelle différente ?	
4° Identifiez-vous des freins possibles à la mise en place du centre et à son fonctionnement, des risques ?	
5° Quelles réponses pourraient être apportées ?	
6° quels autres objectifs pourraient être donnés au Centre ?	
7°quel rôle pour les habitants de la Polynésie dans ce centre ?	
8° comment le rayonnement du futur centre (du local à l'international)	
9° choix libre de 4 mots pour évoquer les activités du centre et ses valeurs	
Autres observations n'entrant pas dans la grille des six questions posées : expression libre	

Annexe 4 : liste des personnes auditionnées[13]

Suivi pendant toute la mission

Sophie BOURON, chargée de mission de suivi des conséquences des essais nucléaires, Haut-commissariat

Frédéric SAUTRON, chef de la subdivision administrative des îles Tuamotu-Gambier, suivi avant, pendant et après la mission

Yolande VERNAUDON, Chef de service, délégation au suivi des conséquences des essais nucléaires, Polynésie française

Personnes rencontrées lors de réunions individuelles ou en groupe, entretiens d'une durée moyenne d'une heure trente, en présentiel pour la plupart ou à distance selon les contraintes d'agenda. Près d'une centaine de personnes.

Sémir AL WARDI, maître de conférences en sciences politiques, les 9/3 et 12/3

Christophe AMARU, chargé d'opérations à la G2P, le 4/3

Hinatea ARIIOTIMA, conseillère technique culture et artisanat du ministre de la Culture et de l'Environnement de la Polynésie française, le 3/3

Maina BAMBRIDGE, directrice du cabinet du ministre de la santé de la Polynésie française, le 31/03

Françoise BANAT-BERGER, cheffe du service interministériel des Archives de France, le 26/1

Jean-Charles BÉDAGUE, Sous-directeur du pilotage, de la communication et de la valorisation des archives - Service interministériel des Archives de France du ministère de la Culture, les 26/1 et 3/2

Laure BELANGER, magistrate en service détaché à la cour d'appel de Papeete, le 7/3

Jerry BIRET, conseiller technique environnement du ministre de la culture et de l'environnement de la Polynésie française, le 3/3

Myriama BONO, directrice du musée de Tahiti et des Îles, les 3/3 et 11/3

Cédric BOUET, directeur de cabinet du Haut-commissaire, le 2/3

Patrick BOUISSET, directeur du LESE (IRSN), le 11/3

Tevahineheipua BRANDER, maire de Tureia, le 9/3

Moetai BROTHERSON, député de la 3ème circonscription, président du groupe Tavini à l'Assemblée de la Polynésie française et conseiller municipal de Fa'a'ã, le 14/3

Jacky BRYANT, adjoint au maire d'Arue, chargé de la culture et de l'environnement, le 15/3

Joany CADOUSTEAU, cheffe du service de la direction de la culture de la Polynésie française, les 3/3 et 10/3

Grégoire CALLEY, maître de conférences en droit public à l'UPF, le 9/3

Patrick CAPOLSINI, Président de l'UPF et Maître de conférences en Informatique, le 9/3

Patrick CAVALIE, ancien fonctionnaire au ministère de la transition écologique, mission des Archives, membre fondateur de l'AHPNE, le 22/2

13 Nous avons cumulé les entretiens réalisés en suivant le questionnaire et les entretiens liés à la mission, qui ont consisté en des échanges de vue ne suivant pas obligatoirement le schéma du questionnaire mais doivent être comptés comme apports à la réflexion sur le sujet du Centre de mémoire (Centre des mémoires).

Tevaearai CERAN-JERUSALEMY, adjoint au chef de service de la Délégation pour le suivi des conséquences des essais nucléaires, juriste, le 7/3

Brice CHAPON, de l'agence Parc architectes, lauréats du concours de 2017 du centre culturel de Polynésie, le 4/4

Emmanuelle CHARRIER chargée de mission aux affaires culturelles du Haut-commissariat, échanges téléphoniques, par visioconférence et électroniques

Frédéric CIBARD, chargé des relations publiques au Conservatoire artistique de la Polynésie française, le 7/3

Eric CONTE, professeur des universités en archéologie à l'UPF et directeur de la Maison des sciences de l'Homme de Polynésie française, le 9/3

Thierry DELMAS, directeur de cabinet du ministre de l'éducation de Polynésie française, le 7/3

Flora DEVATINE, écrivaine et membre de l'Académie tahitienne, le 3/3

Jean-Denis Tokai Niva DEVATINE, directeur-adjoint du centre des métiers d'art, le 14/3

Véronique DORBE-LARCADE, maître de conférences en histoire moderne à l'UPF, le 9/3

Steve FINK, directeur technique au G2P, les 4/3 et 14/3

Édouard FRITCH, président de la Polynésie française, les 3/2, 2/3 et 15/3

Téa FROGIER, chef de service de la délégation à la recherche de la Polynésie française, le 8/3

Nabila GAERTNER-GAZOUMI, Vice-présidente recherche de l'UPF et professeur des universités en écologie marine, le 9/3

René GALZIN, professeur des universités honoraire, ancien directeur du CRIOBE, le 5/3

Guillaume GAY, directeur de la compagnie de théâtre le Caméléon, le 15/3

Nathalie GENET-ROUFFIAC, cheffe du service historique de la Défense, les 3/2 et 15/4

Simone GRAND, biologiste, anthropologue et femme politique, le 7/3

Brigitte GUIGUENO, conservatrice générale, adjointe au sous-directeur du pilotage, de la communication et de la valorisation des archives, SIAF, plusieurs échanges [et contribution au rapport, pour exemples d'activités de médiations dans les services d'archives énoncés en annexe]

Céline HIORORE, secrétaire générale de l'association Moruroa e Tatou, le 15/3

Teura IRITI, présidente du groupe Tahoeraa à l'Assemblée de la Polynésie française et maire d'Arue, le 15/3

Docteur Philippe JARZUEL, chef de service du Centre Médical de Suivi, le 14/3

Pascale JOANNOT, ancienne directrice des expéditions scientifiques et déléguée Outre-Mer au Muséum national d'Histoire naturelle, le 16/2

Jean KAPE, président de l'Académie Pa'umotu et ancien président de la Société d'Etudes Océaniennes, le 10/3

Philippe LACOMBE, vice-recteur de la Polynésie française, le 7/3

Fabrice LAFFON, capitaine de corvette, Chef de Division du Centre d'Expérimentations du Pacifique, le 6/4

Emeric LAMBERT, de l'agence Parc architectes, lauréats du concours de 2017 du centre culturel de Polynésie, le 4/4

Patrice LATRON, directeur de cabinet de la Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants, les 3/2 et 12/4

Annaïg LE GUEN, directrice du CRIOBE, le 5/3

Yannick LOWGREEN, président de Tamarii Moruroa, le 8/3

Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU, Ministre de la culture et de l'environnement de la Polynésie française, les 3/3 et 15/3

Tamara MARIC, conservatrice au musée de Tahiti et des Îles, le 11/3 et le 20/4

Michel MARQUER, chargé de mission auprès du Premier ministre pour assurer le rôle de contact entre l'Etat et la Polynésie française dans le domaine du nucléaire, les 3/2 et 7/4

Mateta MATEROROU, collaboratrice du député Moetai BROTHERSON, le 14/3

Denis MAUVAIS, sous-préfet de Vienne, ancien sous-préfet au Haut-commissariat, le 4/4

Bruno MENGOLI, inspecteur des patrimoines, collège architecture et espaces protégés, DIRI, le 19/4

Renaud MELTZ, professeur des universités, directeur du CRESAT, Université Haute Alsace, le 12/4

Hiriata MILLAUD cheffe du service du patrimoine archivistique et audiovisuel de la Polynésie française, les 3/3 et 10/3

Dominique MONGIN, historien du CEA/DAM, les 3/2 et 16/2

Jean MONTPEZAT, ancien Haut-commissaire à la Polynésie française, les 22/2 et 7/4

Thomas MOUZARD, chargé de mission à la Délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation, le 11/4 [et contributeur à la relecture du rapport]

Thierry NHUNFAT, Conseiller spécial auprès du président de la Polynésie française, les 3/2 et 15/3

Mirose PAIA, Vice-présidente du Conseil d'administration de l'UPF, maître de conférences en langue et littérature tahitienne, le 9/3

Jean-Paul PASTOREL, Vice-président culture et sociétés de l'UPF et professeur des universités de droit public, le 9/3

Claude PERIOU, conseiller auprès du président de la Polynésie française, chargé de l'économie et du développement, les 2/3 et 15/3

Tehuiari PIFAO, vice-président de l'association Moruroa e Tatou, le 15/3

François PIHAATAE, président de l'association Moruroa e Tatou, le 15/3

Florence POIRAT, professeur des universités de droit public à l'UPF, le 9/3

Olivier POTE, directeur du Te Fare Natura, le 5/3

Yvonnick RAFFIN, ministre des finances, de l'économie et du tourisme de la Polynésie française, les 3/2 et 15/3

Jacques RAYNAL ministre de la santé de la Polynésie française, le 4/3

Philippe RAUST, président de TE MANU, société d'ornithologie de Polynésie française et trésorier de la Société d'Etudes Océaniennes, membre du CESEC, le 12/3

Jean-Marc REGNAULT, maître de conférences honoraire en histoire contemporaine à l'UPF, le 15/3

Bénédicte ROLLAND-VILLEMOT, conservatrice en chef du patrimoine, service des Musées de France, le 11/2

Maïna SAGE, Député de la 1ère circonscription de la Polynésie française**,** Tapura**,** le 7/4

Winiki SAGE, président de la FAPE, fédération des associations de protection nature et environnement, ancien président du CESEC, le 11/3

Nicole SANQUER, député de la 2ème circonscription et représentante à l'assemblée de la Polynésie française, Tapura, le 4/3

Bruno SAURA, maître de conférences en anthropologie à l'UPF, le 14/3

Teiva SHAN, conseiller technique du président de l'Assemblée de la Polynésie française pour les affaires juridiques, le 7/3

Jean-Christophe SHIGETOMI, responsable-adjoint des activités permanentes de la Maison de la culture, auteur d'ouvrages sur les polynésiens durant les deux guerres mondiales, chef de projet de mise en valeur de sites patrimoniaux, le 7/3

Eugène SOMMERS président du CESEC, le 4/3

Dominique SORAIN, Haut-commissaire, les 2/3 et 15/3

Viri TAIMANA, directeur du centre des métiers d'arts, le 14/3

Jarvis TEAUROA, adjoint à la cheffe du service de la culture de la Polynésie française, les 10/3 et 12/3

Oscar TEMARU, maire de Fa'a'ã et leader du Tavini à l'assemblée de la Polynésie française, le 10/3

Tepuaraurii TERIITAHI, présidente du groupe Tapura et vice-présidente de la commission culture de l'Assemblée de la Polynésie française, le 4/3

Eliane TEVHITUA, représentante du Tavini à l'Assemblé de la Polynésie française, le 10/3

Yvette TOMASINI, doyenne de l'inspection pédagogique et IA-IPR d'histoire-géographie de la Polynésie française 7/3

Gaston TONG SANG, président de l'assemblée de la Polynésie française, Tapura, maire de Bora-Bora 7/3

Here'iti VAIRAAROA, responsable communication, expositions temporaires et numérique du Te Fare Natura, les 5/3 et 6/3

Hervé Teivitau VARET, directeur général de l'institut Louis-Mallardé, le 8/3

Jacques VERNAUDON, maître de conférences en linguistique à l'UPF et responsables des archives numériques, le 9/3

Jean VERNAUDON, ancien directeur de la banque SOCREDO, le 8/3

Manon VEYSSIERE, conseillère culture et patrimoine de la Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, les 3/2 et 12/4

Sunny WALKER, propriétaire privé d'un site, fondateur d'une association sur la renaissance de la religion polynésienne, ancien photographe de l'armée, le 12/3

Vincent WAN, secrétaire-comptable de direction à la Délégation au suivi des conséquences des essais nucléaires, le 7/3.

Cécile ZAPLANA, secrétaire-générale adjointe du Haut-commissariat, le 3/3

Et quelques personnes avec qui nous avons pu échanger de manière plus informelle.

Annexe 5 : liste des institutions

a) institutions publiques et politiques du Pays

Gouvernement de la Polynésie française

Organe exécutif de la Polynésie française, collectivité d'outre-mer de la République française. Apparu en 1984 à la suite de la création du statut d'autonomie de la Polynésie, son siège se situe à la présidence de la Polynésie française, à Papeete dans l'île de Tahiti. Au total, 17 gouvernements polynésiens se sont succédé depuis la création du statut. L'actuel gouvernement est présidé par Édouard FRITCH, président de la Polynésie française depuis le 12 septembre 2014 et par Jean-Christophe BOUISSOU, Vice-président de la Polynésie française

Fonction	Titulaire
Président	➢ **Édouard FRITCH** 3/2, 2/3 et 15/3
Vice-président Ministre du Logement et de l'Aménagement, chargé des Transports inter-insulaires	Jean-Christophe Bouissou
Ministre des Finances de l'Économie et du Tourisme, chargé de l'Énergie, de la Protection sociale généralisée et de la Coordination de l'action gouvernementale	➢ **Yvonnick RAFFIN** 15/3
Ministre de l'Agriculture, de l'Économie bleue et du Domaine, chargé de la Recherche	Tearii Alpha
Ministre de la Culture et de l'Environnement, chargé de la Jeunesse, des Sports et de l'Artisanat	➢ **Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU** 3/3 et 15/3
Ministre de la Santé, chargé de la Prévention	➢ **Jacques RAYNAL** 4/3
Ministre de l'Éducation, du Travail et de la Modernisation de l'administration, chargée du Numérique *(Vice rectorat)*	Christelle Lehartel
Ministre des Grands travaux et des Transports terrestres, chargé des Relations avec les institutions *(G2P)*	René Temeharo
Ministre du Travail, des Solidarités et de la Formation, en charge de la Condition féminine, de la Famille et des Personnes non autonomes	Virginie Bruant
Ministre de la Jeunesse et de la Prévention contre la délinquance, en charge des Sports	Naea Bennett

- **Thierry NHUNFAT**, Conseiller spécial auprès du président de la Polynésie française, les 3/2 et 15/3
- **Claude PERIOU**, conseiller auprès du président de la Polynésie française, chargé de l'économie et du développement, les 2/3 et 15/3

Assemblée de la Polynésie française

L'Assemblée de la Polynésie française (en tahitien : Te âpooraa rahi o te fenua Māòhi) est l'assemblée délibérante de la collectivité d'outre-mer de Polynésie française. Elle se compose de cinquante-sept représentants élus pour cinq ans.

- **Gaston TONG SANG,** Président de l'Assemblée, le 7/3
- **Teiva SHAN,** conseiller technique du président pour les affaires juridiques, le 7/3

Partis représentés

Tapura huiraatira (Majorité Présidentielle, 40 élus)

- **Gaston TONG SANG**, président de l'assemblée et maire de Bora-Bora, le 7/3
- **Tepuaraurii TERIITAHI**, présidente du groupe et vice-présidente de la commission culture, le 4/3
- **Nicole SANQUER**, également député de la Polynésie française, le 4/3

Tahoeraa huiraatira (opposition autonomiste, 9 élus)

- **Teura IRITI**, présidente du groupe et maire d'Arue, le 15/3

Tavini huiraatira (opposition indépendantiste 8 élus)

- **Moetai BROTHERSON**, président du groupe et également député de la Polynésie française, le 14/3
- **Oscar TEMARU**, maire de Fa'a'ã, le 10/3
- **Eliane TEVHITUA**, le 10/3
- **Mateta MATEROROU,** collaboratrice du député Moetai BROTHERSON, le 14/3

Sénateurs

Les deux sénateurs de Polynésie française n'ont pas pu nous recevoir en raison du calendrier

Députés représentants de la Polynésie française

- **Maïna SAGE**, députée de la 1ère circonscription**,** Tapura, le 7/4
- **Nicole SANQUER**, députée de la 2ème circonscription et également représentante à l'assemblée de la Polynésie française, Tapura, le 4/3
- **Moetai BROTHERSON**, député de la 3ème circonscription, Tavini, représentant à l'assemblée de la Polynésie française et conseiller municipal de Fa'a'ã, le 14/3

Communes

Tureia

Tureia est une commune regroupant trois atolls de l'archipel des Tuamotu. L'atoll de Tureia a une surface d'environ 8 km2 environ et compte 300 habitants, l'atoll de Tematangi de 7,7 km^2 compte 61 habitants et celui de Vanavana, de 5 km2, n'est pas habité de manière permanente. Les atolls de Moruroa et de Fangataufa étaient initialement rattachés à cette commune et appartiennent depuis 1964 au domaine public de l'Etat. Tureia est donc la commune la plus proche des lieux des essais nucléaires.

- **Tevahineheipua BRANDER,** maire de Tureia, le 9/3

Arue

Arue est une commue du nord-est l'île de Tahiti, dans l'archipel des Îles du Vent. Elle compte plus de 10 000 habitants. Lieu marqué par différentes étapes historiques, en particulier résidence des Pomare (Tombeau du roi Pomare V) et point de départ de l'évangélisation protestante en à la toute fin du XVIIIe. La maison de James Norman Hall a été reconstruite à l'identique et garde le souvenir de l'écriture des « Révoltés du Bounty ». Le régiment d'infanterie marine du Pacifique en Polynésie y est implanté.

- **Teura IRITI**, présidente du groupe *Tahoeraa* à l'assemblée de Polynésie française et maire d'Arue, le 15/3
- **Jacky BRYANT**, adjoint au maire culture et environnement (écologiste), le 15/3

Fa'a'ã

Fa'a'ã est une commune du nord-ouest de l'île de Tahiti. C'est la plus peuplée des communes de Polynésie française avec près de 30000 habitants, avec de nombreux habitants provenant des différents archipels. La commune abrite l'aéroport international.

- **Oscar TEMARU**, représentant à l'assemblée de Polynésie française, *Tavini*, maire de Fa'a'ã, le 10/3
- **Moetai BROTHERSON**, conseiller municipal, le 14/3
- **Ella TOKORAGI**, chargée de mission cabinet du maire, le 10/3

Bora-Bora

Bora-Bora est une commune regroupant l'île de Bora-Bora et l'atoll inhabité de Tupai. Avec ses trois communes associées elle compte environ 10500 habitants sur une surface de 49 km^2. Le chef-lieu est Vaitape. Elle a accueilli entre 1942 et 1946 les troupes américaines.

- **Gaston TONG SANG**, président de l'assemblée de Polynésie, *Tapura* et maire de Bora-Bora , le 7/3

Conseil économique, social, environnemental et culturel
CESEC

Le Conseil économique, social et culturel change de nom et devient le Conseil économique, social, *environnemental* et culturel de la Polynésie française (CESEC) montrant que la protection de l'environnement est devenue primordiale pour la 4ème institution du Pays. Le CESEC s'engage à intégrer les préoccupations de développement durable dans l'ensemble de ses avis présentés au gouvernement. Il peut être consulté par le gouvernement et l'assemblée de la Polynésie française sous forme de saisine et peut également donner son avis sur des thèmes de son choix (autosaisine). L'institution, par des avis motivés et des recommandations circonstanciées, remplit son rôle de conseil auprès des pouvoirs publics, exécutifs ou législatifs, les aidant ainsi à prendre leurs décisions.

Bureau du CESEC (élu le 18 septembre 2020)

Président	➢ **Eugène SOMMERS** 4/3	Confédération des Syndicats indépendants de Polynésie (CSIP)
Premier vice-président	Stanley ELLACOTT	Cluster maritime de la Polynésie française
Second vice-président	Makalio FOLITUU	Association de défense des consommateurs Te Tia Ara
Troisième vice-président	Christophe PLEE	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME PF)
Premier questeur	Teiva LE MOIGNE-CLARET	Culture traditionnelle
Deuxième questeur	Sébastien BOUZARD	Syndicat Polynésien des Entreprises et Prestataires de Services (SPEPS)
Troisième questeur	Yannick LOWGREEN	Représentant désigné en commun par l'association Moruroa E Tatou, l'association Tamarii Moruroa et l'association 193
Quatrième questeur	Lucie TIFFENAT	Confédération syndicale OTAHI
Premier secrétaire	Anthony TIHONI	Représentant de la fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement privé
Deuxième secrétaire	Patrick BAGUR	MEDEF Polynésie française
Troisième secrétaire	Mélinda BODIN	Association du tourisme authentique de Polynésie française (ATAPF)
Quatrième secrétaire	Atonia TERIINOHORAI	Confédération syndicale O oe to oe rima
Premier assesseur	Noelline PARKER	Union polynésienne de la jeunesse (UPJ)
Deuxième assesseur	➢ **Winiki SAGE** 11/3	Fédération des associations de protection de l'environnement (FAPE)
Troisième assesseur	Vadim TOUMANIANTZ	Syndicat de la fonction publique (SFP)
Quatrième assesseur	Ethode REY	Secteur des transports aériens et maritimes locaux (CAP/ATAL)

Annexe 5 : liste des institutions

b) administrations du Pays

Ministère des Finances de l'Économie et du Tourisme, chargé de l'Énergie, de la Protection sociale généralisée et de la Coordination de l'action gouvernementale

Te fare natura *(cf. infra)*

- **Olivier POTE**, directeur, le 5/3
- **Here'iti VAIRAAROA**, responsable communication, expositions temporaires et numérique, le 5 et 6/3

Ministère de la culture et de l'environnement

- **Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU**, ministre, les 3/3 et 15/3
- **Hinatea ARIIOTIMA**, conseillère technique culture et artisanat, le 3/3
- **Jerry BIRET**, conseiller technique environnement, le 3/3

Direction de la culture et du patrimoine

- **Joany CADOUSTEAU**, directrice de la culture, les 3/3 et 10/3
- **Jarvis TEAUROA**, directeur-adjoint de la culture, les 10/3 et 12/3

SPAA Service du patrimoine archivistique et audiovisuel

Longtemps connu sous l'intitulé du Service Des Archives Territoriales, suite à la refonte des établissements publics du Pays, en 2011, le Service du Patrimoine Archivistique et Audiovisuel de la Polynésie est créé, avec pour mission première la constitution, la conservation, et la valorisation du patrimoine archivistique et audiovisuel de la Polynésie française.

Quelques Chiffres : 1 800 mètres linéaires pour la Bibliothèque Patrimoniale Polynésienne ; 12 000 mètres linéaires de documents conservés ; 300 To Données Audiovisuelles et numériques.

- **Hiriata MILLAUD** cheffe du service des archives, les 3/3 et 10/3

Musée de Tahiti et des Îles *(cf. infra)*

- **Myriama BONO**, directrice du musée de Tahiti et des Îles 3/3 et 11/3
- **Tamara MARIC**, conservatrice au musée de Tahiti et des Îles, les 11/3 et 22/4

Ministère de la santé

- **Jacques RAYNAL**, ministre, le 4/3
- **Maina BAMBRIDGE**, directrice du cabinet du ministre, le 31/03

Direction de la Santé

Le Centre Médical de Suivi

Le CMS est un service du Pays dépendant de la Direction de la santé qui fonctionne depuis 2007 par convention entre l'Etat et le Pays, avec deux médecins mis à disposition. Il assure le suivi des anciens travailleurs des sites des essais nucléaires et des populations vivant ou ayant vécu à proximité de ces sites.

- **Docteur Philippe JARZUEL**, chef du service, le 14/3

Institut Louis-Mallardé *(cf infra)*

Institut dépendant de la Délégation à la recherche du Pays, L'ILM assure, par DSP de la Direction de la santé, le service des analyses bio-médicales

- **Hervé Teivitau VARET** Directeur général, le 8/3

Ministère de l'Éducation, du Travail et de la Modernisation de l'administration

- **Thierry DELMAS**, directeur de cabinet du ministre, le 7/3

Direction Générale de l'Education et des Enseignements

Elle est chargée de veiller à la mise en œuvre des orientations générales en matière de politique de l'éducation et à l'application des conventions relatives à l'éducation passées avec l'État, du suivi des écoles regroupées au sein de circonscriptions pédagogiques du premier degré. Elle contrôle et veille à l'organisation et à la gestion administrative et financière des enseignements du premier et du second degré. Elle est investie d'une mission générale d'assistance et de conseil envers tous les étudiants du Pays poursuivant leurs études sur le territoire ou à l'extérieur du territoire.

Le centre des métiers d'arts (EP) *(cf. infra)*

- **Viri TAIMANA**, directeur, le 14/3
- **Jean-Denis Tokai DEVATINE**, directeur-adjoint, le 14/3

Ministère des Grands travaux et des Transports terrestres, chargé des Relations avec les institutions

Grands Projets de Polynésie G2P (EPIC)

Il chargé de procéder ou de contribuer à la réalisation, la rénovation et/ou la gestion des ouvrages, bâtiments et aménagements de toute nature destinés à un usage public ou d'utilité publique sur le territoire de la Polynésie française, de concourir aux opérations de mise en valeur du patrimoine immobilier de la Polynésie française et notamment :

- **Steve FINK**, directeur technique, les 4/3 et 14/3
- **Christophe AMARU**, chargé d'opérations, le 4/3

Délégation à la recherche

- **Téa FROGIER**, déléguée, le 8/3

La délégation à la recherche a pour mission principale de préparer, coordonner, animer et suivre la mise en œuvre de la politique de la recherche de la Polynésie française.

Elle représente :

- la structure permanente de coordination et de suivi des programmes de recherche décidés par les pouvoirs publics, assurant notamment la collecte et l'analyse des éléments et des données nécessaires à l'élaboration de la politique de la recherche et à la programmation des actions qui en découlent ;
- le secrétariat du Haut Comité de la Recherche et sa dimension exécutive, assurant notamment l'instruction des demandes de crédits et d'aides financières ;
- et le carrefour de l'information, de l'évaluation des programmes entrepris ainsi que de la vulgarisation de leurs résultats.

***Institut Louis Mallardé** (cf. infra)*

- **Hervé Teivitau VARET ,** directeur, le 8/3

Délégation polynésienne pour le Suivi des Conséquences des Essais Nucléaires, DSCEN

Ce service est chargé d'une compétence générale d'observation, de planification, de coordination, d'évaluation, de programmation et de proposition réglementaire en matière de suivi des conséquences des essais nucléaires en Polynésie française, dans la limite des champs de compétences réservés à l'État.

La délégation prépare et anime la politique de la Polynésie française dans le domaine technique, scientifique, médical, environnemental et sociologique afin d'assurer le suivi des conséquences des essais nucléaires en Polynésie française. Ainsi, elle doit :

- assurer le secrétariat général, technique et scientifique du conseil d'orientation pour le suivi des conséquences des essais nucléaires (COSCEN) et le suivi de l'application de la loi de reconnaissance et d'indemnisation des victimes des essais nucléaires,
- d'assurer le suivi de l'application de la loi de reconnaissance et d'indemnisation des victimes des essais nucléaires, assistance et informer sur les droits ouverts aux victimes polynésiennes et leurs familles par la Loi Morin,
- de coordonner la mise en place d'un centre de la mémoire de la période des essais nucléaires ;
- de coordonner l'action des services administratifs et des établissements publics en ce qu'ils interviennent dans le suivi des conséquences des essais nucléaires,
- de faire toute proposition et recommandation en matière environnementale, sanitaire, sociale, économique, foncière, immobilière culturelle et historique », dans son domaine de compétence,
- d'être l'interlocuteur du délégué et des représentants de l'Etat pour le suivi de ce dossier.

- **Yolande VERNAUDON**, Chef de service, suivi régulier de la mission avant, pendant et après
- **Tevaearai CERAN-JERUSALEMY,** adjoint au chef de service, juriste, le 7/3
- **Vincent WAN,** secrétaire-comptable de direction, le 7/3

Annexe 5 : liste des institutions

c) administrations de l'Etat

Haut-commissariat de la République

Le haut-commissaire de la République en Polynésie française est le représentant de l'État français en Polynésie française, avec rang de préfet généralement appelé localement dans les médias « Haussaire ». Il fait publier les lois du pays avec le contreseing du président de la Polynésie française. Il est chargé de l'organisation des services relevant des pouvoirs régaliens de l'État : sécurité, justice surtout. C'est lui également qui gère les cellules de crise liées à des évènements climatiques, comme les cyclones tropicaux. Il est secondé par un secrétaire général et dispose de quatre directions, chargées d'instruire les dossiers de fond. Celles-ci assurent des missions de contrôle, de gestion, d'assistance technique et veillent à l'application du droit.

- **Dominique SORAIN**, Haut-commissaire, les 2/3 et 15/3
- **Cédric BOUET**, directeur de cabinet, le 2/3
- **Cécile ZAPLANA**, secrétaire-générale adjointe, le 3/3
- **Frédéric SAUTRON,** chef de la subdivision administrative des îles Tuamotu-Gambier, suivi avant, pendant et après la mission
- **Sophie BOURON**, chargée de mission de suivi des conséquences des essais nucléaires, suivi pendant la mission

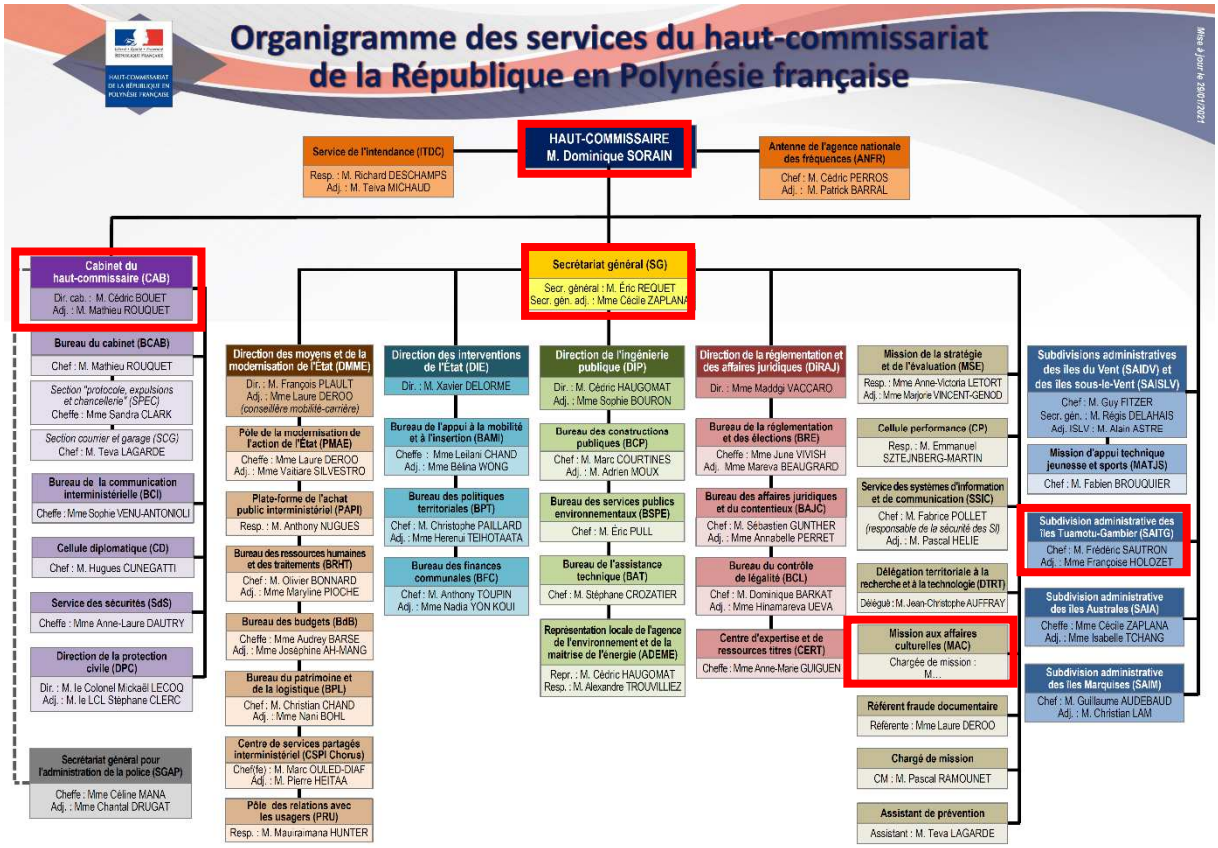

La mission aux affaires culturelles (MAC)

- **Emmanuelle CHARRIER** chargée de mission, échanges téléphoniques

La MAC répond aux priorités stratégiques fixées avec le Haut-Commissaire, dans le respect de la convention-cadre Culture portant sur le développement culturel de la Polynésie française élaborée entre l'État et le gouvernement de la Polynésie française. La MAC agit en étroite concertation avec le gouvernement polynésien, les collectivités locales, en respectant les priorités de la directive nationale d'orientation (DNO) du ministère métropolitain chargé de la culture pour la protection et la mise en valeur du patrimoine, le développement, la diffusion et l'enseignement des langues vernaculaires, la création, la diffusion artistique et la circulation des œuvres, un appui pour la politique d'archivage et de conservation, et le développement des équipements culturels de la Polynésie française.

Les axes prioritaires de son action sont :

- le suivi administratif et financier de la mise en œuvre de la convention-cadre Culture ;
- l'accompagnement du monde artistique et du tissu culturel ;
- le développement culturel dans un souci de démocratisation culturelle et de valorisation des pratiques

À la fois service du Haut-commissariat et service déconcentré du ministère de la Culture, la mission aux affaires culturelles (MAC) a été créée en 2018, dans le cadre de la signature de l'accord de l'Élysée pour le développement de la Polynésie française. La MAC a pour mission première le suivi de l'application de la convention-cadre Culture, signée entre l'État et le gouvernement polynésien en 2017 et notamment :

- assurer le pilotage du partenariat entre l'État et le gouvernement de la Polynésie française dans les domaines de la culture ;
- faciliter et structurer les relations des services et organismes culturels polynésiens avec leurs homologues en métropole ;
- accompagner la scène artistique et culturelle polynésienne par du conseil, des formations et une expertise ;
- favoriser le développement culturel du territoire dans un souci de démocratisation culturelle et de valorisation des pratiques.

À cette fin, la MAC apporte son concours à la protection et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, au développement et à l'enseignement des langues vernaculaires, au rayonnement de l'éducation artistique et culturelle ainsi que de la transmission des savoirs, à la création et la diffusion artistique et à la circulation des œuvres, ainsi qu'au développement de l'action des équipements culturels de la Polynésie française. Elle est également chargée de la programmation et la gestion des crédits déconcentrés du ministère central de la culture.

Centre d'Expérimentation du Pacifique CEP

- Capitaine de corvette **Fabrice Laffon**, Chef de Division du Centre d'Expérimentations du Pacifique, le 6/4

Vice-rectorat

- **Philippe LACOMBE**, vice-recteur, le 7/3
- **Yvette TOMASINI**, doyenne de l'inspection pédagogique, IA-IPR d'histoire-géographie, le 7/3

Annexe 5 : liste des institutions

d) établissements culturels

Musée de Tahiti et des îles - Te Fare Manaha

MUSÉE DE TAHITI ET DES ÎLES
TE FARE MANAHA
UNE DÉCOUVERTE DE LA CULTURE POLYNÉSIENNE
HEHEURA'A I TE TA'ERE MA'OHI
DISCOVER POLYNESIAN CULTURE

Le musée de Tahiti et des Îles, en tahitien Te Fare Manaha se trouve à Punaauia, à 15 km de Papeete. Il comprend un terrain couvrant presque 4 ha entièrement clôturé, donnant sur le lagon de Tahiti. L'histoire du Musée de Tahiti et des Îles commence en 1967, lorsque le gouvernorat acquiert le terrain pour y accueillir un établissement public territorial. Le musée ouvre ses portes en 1975. Il a pour rôle de recueillir, conserver, restaurer des collections liées à l'Océanie, plus particulièrement à la Polynésie, et de les présenter au public. Il est chargé de la valorisation, de l'étude et de la diffusion du patrimoine polynésien. En novembre 2000, le musée a acquis le statut d'EPA.

Toutes collections confondues, le musée abrite environ 30 000 objets :

- 13 000 sont des parts de l'Herbier de la Polynésie française ;
- 11 500 sont des objets ethnographiques ;
- 5 500 sont des objets d'art.

Le terrain du musée abrite le jardin ethnobotanique d'Atea et le pétroglyphe des «jumeaux de Tipaerui» qui a été trouvé sur la rive ouest de la rivière Tipaerui. L'exposition permanente est actuellement en travaux (financements 50 % État et Pays) pour rouvrir dans un espace agrandi et être entièrement repensée. Musée d'histoire, de société et d'archéologie, un peu d'environnement, la période envisagée s'arrête après le contact (1845), donc avant la colonisation et bien avant la période des essais nucléaires. Par la suite le musée envisage de présenter dans une nouvelle salle, des œuvres d'art de ces périodes et de la période contemporaine.

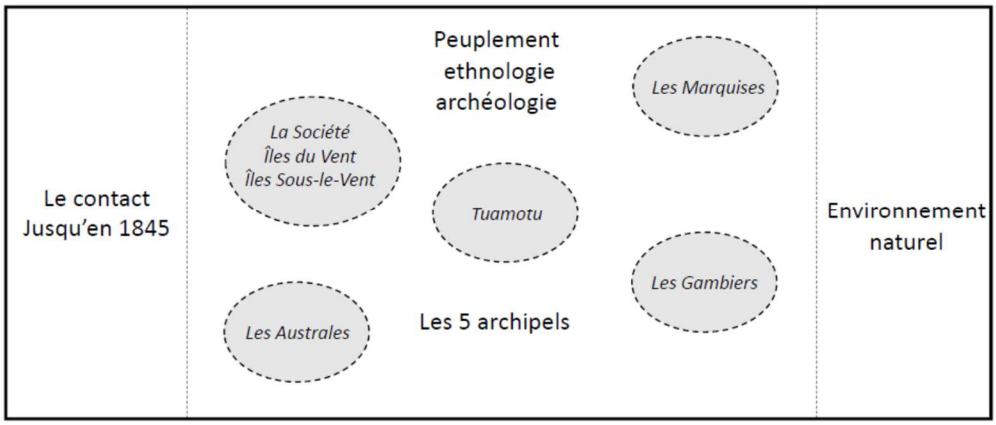

Plan simplifié de la scénographie des nouvelles salles permanentes

- **Myriama BONO**, directrice, les 3/3 et 11/3
- **Tamara MARIC**, conservatrice, les 11/3 et 21/4

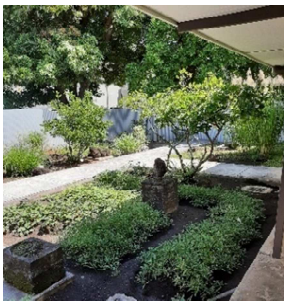

Jardins du musée

Te Fare Natura

Né en 2012 d'une idée originelle des chercheurs du CRIOBE, le Fare Natura est un service du Pays en délégation de gestion à l'École Pratique des Hautes Études (EPHE). Ce musée d'écologie a pour objectif de vulgariser et transférer au grand public des connaissances scientifiques et culturelles sur le milieu naturel Polynésien. Situé à l'entrée de la baie de 'Opunohu, le Fare Natura se positionne comme la vitrine de la richesse de la culture et de la biodiversité Polynésienne, en se basant sur des travaux scientifiques relevant de la biologie, la géologie, l'anthropologie et l'écologie. Le musée présente 4 aquariums :

- le premier présente la mangrove dans un milieu semi-aquatique,
- le deuxième met en scène les poissons du lagon avec des coraux issus des tables de bouturage du CRIOBE,
- le troisième représente la crête récifale avec des vagues reproduites artificiellement,
- le quatrième fait découvrir au visiteur un milieu de "moyenne lumière", situé entre 50 et 100 mètres de profondeur, sur la pente externe de l'océan.

- **Olivier POTE**, directeur, le 5/3
- **Here'iti VAIRAAROA**, responsable communication, expositions temporaires et numérique, les 5 et 6/3

L'entrée du Te Fare Natura, panneaux de présentation du CRIOBE

Le Centre des Métiers d'Art de la Polynésie française

Le Centre des Métiers d'Art de la Polynésie française est un centre de formation professionnelle sous tutelle du gouvernement. Il s'agit d'un espace ouvert sur l'art traditionnel préservant les spécificités artistiques inhérentes à la tradition et au patrimoine polynésien et océanien. Il œuvre aussi à la continuité des arts polynésiens sous des formes nouvelles en incitant les étudiants à la conquête d'une expression personnelle par l'acquisition des techniques actuelles du langage plastique à travers des thématiques touchant le patrimoine, l'environnement, la société polynésienne et océanienne, le changement climatique. Le CMAPF a pour mission la formation théorique et pratique d'artistes et d'artisans hautement qualifiés dans les disciplines artistiques traditionnelles et modernes, la recherche et le perfectionnement des techniques.

- **Viri TAIMANA**, directeur du centre des métiers d'arts, le 14/3
- **Jean-Denis Tokai Niva DEVATINE**, directeur-adjoint du centre des métiers d'art, le 14/3

Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la Culture

Un peu moins de 10 ans après le lancement des « Maisons de la Culture » par André Malraux, apparaît en 1971 à Papeete la Maison des Jeunes – Maison de la Culture (MJMC). Elle devient en 1980 l'Office Territorial d'Action Culturelle (OTAC). En 1998 la structure se transforme en établissement public administratif (EPA) et devient Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la Culture (TFTN). En 2013 TFTN est également chargé de l'organisation de tous les spectacles et manifestations organisés place To'ata, au premier rang desquels le Heiva I Tahiti. L'extension de l'éventail de ses missions en 2013 a conduit au doublement de la fréquentation. L'établissement poursuit ses missions d'accueil d'évènements culturels dans la perspective de l'ouverture du nouveau centre culturel qui devrait accueillir la maison de la culture et d'autres services (médiathèque).

- **Jean-Christophe SHIGETOMI**, responsable-adjoint des activités permanentes, le 7/3

Le conservatoire artistique de la Polynésie française

Le conservatoire artistique de la Polynésie française (CAPF) a été créé courant en 1979. Il a pour vocation d'assurer l'enseignement théorique et pratique de la musique, du chant, de la danse, des arts plastiques et des arts dramatiques. Il participe à la promotion de la culture artistique. Il est également chargé de la promotion des danses et des chants polynésiens, de la conservation par la reproduction écrite et mécanique du patrimoine musical polynésien.

- **Frédéric CIBARD,** chargé des relations publiques, le 7/3

Maison James-Norman-Hall

La maison de l'écrivain américain James Norman Hall domine la baie de Matavai. Acquise par le Pays en 1991, elle a été entièrement reconstruite pour être ouverte au public depuis 2002. Classée, avec son jardin au titre des Monuments historiques en 1993, elle présente le mobilier d'origine dans une reconstitution de la demeure originelle.

- **Visite de la maison** le 12/3

Autres institutions ou monuments non visités :

- **Musée Paul-Gauguin**
- **Jardin botanique Harrison-Smith**
- **Fort de Taravao**

Annexe 5 : liste des institutions

e) établissements scientifiques

Université de la Polynésie française

L'université de la Polynésie française est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Elle assure, de façon autonome, ses missions au bénéfice des jeunes de la Polynésie française et concourt au développement social, économique et culturel de la société polynésienne. L'UPF compte environ 3500 étudiants préparant un diplôme d'État ou d'université, répartis entre ses trois départements, le service de la formation continue et l'ESPE. L'université dispose de plus de 200 personnels et autant de vacataires d'enseignement. S'étendant sur plus de 12 hectares, dont plus de 20000 m^2 de bâtiments, le campus universitaire d'Outumaoro comprend des bâtiments d'enseignement (amphithéâtres, salles de cours, salles de travaux pratiques, salles informatiques…), des laboratoires de recherche, une bibliothèque universitaire et une résidence universitaire.

- **Patrick CAPOLSINI**, Président UPF, le 9/3
- **Mirose PAIA**, VP Conseil d'administration, le 9/3
- **Nabila GAERTNER-GAZOUMI**, VP recherche, le 9/3
- **Jean-Paul PASTOREL**, VP culture et sociétés, le 9/3

RECHERCHE

Gouvernance et Développement Insulaire (GDI)
Dr. Sémir AL WARDI - gdi@upf.pf - **909**

Equipe d'Accueil Sociétés Traditionnelles et Contemporaines en Océanie (EASTCO)
Pr. Rodica AILINCAI - eastco@upf.pf - **971**

GÉopôle du PAcifique Sud (GEPASUD)
Pr. Jean-Pierre BARRIOT - gepasud@upf.pf - **884**

Géométrie Algébrique et Applications à la Théorie de l'Information (GAATI)
Dr. Roger OYONO - gaati@upf.pf - **886**

UMR Ecosystèmes Insulaires Océaniens (UMR-EIO)
Pr. Damien SERRE
secretariat-umr241@upf.pf - **937**

Centre International de Recherche Archéologique sur la Polynésie (CIRAP)
Pr. Éric CONTE - cirap@upf.pf - **864**

Observatoire Géodésique de Tahiti (OGT)
Pr. Jean-Pierre BARRIOT - ogt@upf.pf – **884**

Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique (MSHP)
Pr. Éric CONTE - eric.conte@upf.pf - **864**

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE

Directrice
Claire MOURABY
scd@upf.pf - **410***
Accueil : Tatiana VETEA TAHI - **400***

Les équipes de l'UPF rencontrées :

Gouvernance et Développement Insulaire (GDI)

L'équipe GDI regroupe des chercheurs en sciences de la société (droit, sciences politiques, économie, gestion, histoire...) autour des notions de « gouvernance » et de « développement insulaire » en Polynésie et dans le Pacifique. Cette équipe privilégie les thèmes de recherche concernant directement la Polynésie et le Pacifique, notamment ceux qui contribuent à son développement économique, social et culturel. Juristes, politistes, économistes et gestionnaires mais aussi historiens ont une préoccupation commune : étudier les modes d'organisation et de régulation des activités tant publiques (institutions politiques et administratives) que privées (entreprises, marchés, transferts).

- **Sémir AL WARDI**, directeur, maître de conférences en sciences politiques, les 9/3 et 12/3
- **Jean-Paul PASTOREL**, professeur de droit public, le 9/3
- **Grégoire CALLEY,** maître de conférences en droit public, le 9/3
- **Florence POIRAT,** professeur de droit public, le 9/3

Sociétés traditionnelles et contemporaines en Océanie (EASTCO)

L'équipe de recherche EASTCO a pour vocation d'animer la recherche sur les sociétés polynésiennes, principalement celles de la vaste Polynésie française, appréhendées dans leurs fondements plus larges, océaniens. La recherche est menée sur place, dans le Pacifique, pour beaucoup en interaction avec les Polynésiens (étudiants, enseignants, enseignants-chercheurs, ou partenaires au sein d'autres institutions). Cela lui vaut une certaine reconnaissance de la part des universitaires du Pacifique anglophone, très désireux que ce soit en Polynésie même qu'aient lieu les recherches relatives aux populations autochtones et à leurs patrimoines.

- **Bruno SAURA**, maître de conférences en anthropologie, le 14/3
- **Mirose PAIA**, maître de conférences en langue et littérature tahitienne, le 9/3
- **Véronique DORBE-LARCADE,** maître de conférences en histoire moderne, le 9/3
- **Jacques VERNAUDON**, maître de conférences en linguistique, le 9/3
- **Jean-Marc REGNAULT**, maître de conférences honoraire en histoire contemporaine à l'UPF, le 15/3

GéoScience du Pacifique Sud (GePaSud)

Le laboratoire GEPASUD est structuré en une équipe de géosciences et une d'informatique. Les géosciences se divisent en trois composantes : physique de l'atmosphère et énergies renouvelables ; géodésie, astronomie et hydrologie ; océanographie. Les sciences informatiques se divisent elles en deux, avec une composante sécurité informatique, image et apprentissage machine et une composante télédétection.

- **Patrick CAPOLSINI**, Maître de conférences en Informatique, le 9/3

Unité Mixte de Recherche Ecosystèmes Insulaires Océaniens (UMR-EIO)

L'UMR-EIO est centrée sur l'analyse des interactions entre l'homme et son environnement dans les écosystèmes insulaires océaniens. Elle regroupe 4 organismes de recherche : l'Université de Polynésie française, l'Institut Français de Recherche pour l'exploitation de la Mer (Ifremer), l'Institut de Recherche pour le développement (IRD) et l'Institut Louis Malardé (ILM). L'unité se subdivise en équipes de recherche, focalisées sur trois thématiques : l'exploitation des ressources vivantes, les métabolites secondaires produits par les organismes vivants, les enjeux sanitaires associés à la gestion des écosystèmes insulaires. Un thème transversal est focalisé sur l'étude de la biodiversité des écosystèmes insulaires océaniens.

- **Nabila GAERTNER-GAZOUMI**, professeur des universités, écologie marine, le 9/3

Centre International de Recherche Archéologique sur la Polynésie (CIRAP)

Créée en janvier 2007, cette structure fédérative regroupe des chercheurs de l'université de la Polynésie française, de l'université d'Auckland, de l'université de Californie-Berkeley et de l'université Paris-1 (Panthéon-Sorbonne). Il réalise en son nom ou collabore à l'essentiel des recherches archéologiques effectuées en Polynésie française.

- **Eric CONTE**, Directeur, le 9/3

La Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique

C'est une Unité de Service et de Recherche (USR-2003) créée en 2017 par le Centre National de la Recherche scientifique (CNRS) et l'Université de la Polynésie Française (UPF). Membre du Réseau national qui réunit les 23 MSH françaises, celle du Pacifique est la première hors du territoire de l'Hexagone et donc en Outre-mer. Conçue sous la forme d'un « hôtel à projets », la Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique a donc pour objectif de contribuer au développement et à la structuration des recherches en SHS dans la région. Elle favorise donc le montage de projets de recherche pluri-disciplinaires. Elle accueille des chercheurs invités, des doctorants, des stagiaires d'institutions métropolitaines ou étrangères.

Quatre grands axes de recherche sont privilégiés au niveau du Pacifique :

- ✓ Les fondements historiques et culturels des sociétés traditionnelles du Pacifique
- ✓ Des îles dans l'Histoire : contacts, colonisation, circulations
- ✓ Les sociétés du Pacifique : changements globaux et enjeux locaux
- ✓ Langues, littératures et pratiques artistiques dans le Pacifique

- **Eric CONTE**, Directeur, le 9/3

Bibliothèque universitaire

- **Claire MOURABY**, conservatrice des bibliothèques, échanges par mel
- **Jacques VERNAUDON**, archives numériques, le 9/3

Les autres institutions scientifiques

Le Centre de Recherches Insulaires et OBservatoire de l'Environnement CRIOBE

Le CRIOBE est une Unité d'Appui de la Recherche (UAR) pour tous les chercheurs français et étrangers. Situé en Polynésie française à Moorea, il est rattaché à Paris-Sciences-Lettres (PSL) Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE) Cf. infra l'IRCP. Après avoir été hébergé au Muséum national d'Histoire naturelle, il est depuis 1982 hébergé par l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD). Il fait partie du Réseau National des Stations Marines françaises du CNRS et du réseau Observatoire de l'Environnement INSU. Depuis 2019, il est au cœur d'un consortium réunissant l'UPF, l'IFREMER, l'Institut Mallardé et l'Université de Calfifornie-Berkeley.

Les recherches concernent essentiellement le milieu corallien polynésien mais aussi le milieu terrestre :

- Une mission d'observatoire de l'écosystème corallien du Pacifique sud,
- Une mission d'accueil et de promotion de la recherche sur les milieux terrestres et marins et les sociétés insulaires du Pacifique Sud,
- Une mission de communication et de vulgarisation autour de l'écosystème corallien, d'expertise sur les questions d'environnement relatives aux milieux coralliens, et de formation.

➢ **Annaïg LE GUEN**, directrice, le 5/3
➢ **René GALZIN**, professeur retraité, ancien directeur, le 5/3

Laboratoire d'Etude et de Suivi de l'Environnement (LESE)

Au sein de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (I.R.S.N.), EPIC expert public des risques nucléaires et radiologiques, le LESE effectue depuis plus de quarante ans une surveillance permanente de la radioactivité en Polynésie française. Cette mission répond à un double objectif :

✓ Suivre Les Niveaux De La Radioactivité D'origine Artificielle Dans Tous Les Milieux De L'environnement Où Vivent Les Populations Polynésiennes, Ainsi Que Dans Les Principales Denrées Alimentaires ;

✓ Estimer Les Doses Reçues Par Les Populations Polynésiennes Exposées A Cette Radioactivité Artificielle.

➢ **Patrick BOUISSET**, directeur du LESE, le 11/3

Institutions non rencontrées

- **Institut français de recherches pour l'exploitation de la mer (IFREMER)**
- **Institut des récifs coralliens du Pacifique (IRCP)**
- **Institut de Recherche pour le Développement (I.R.D.)**
- **Laboratoire de Géophysique (L.D.G.)**
- **Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M.)**

Annexe 5 : liste des institutions

f) sociétés savantes et associations

La Société des Études Océaniennes

La Société des Etudes Océaniennes (SEO) est la plus ancienne société savante du Pays. Créée en 1917, elle a « pour buts de grouper les personnes s'intéressant à l'étude de toutes les questions se rattachant à l'anthropologie, l'ethnographie, la philosophie, les sciences naturelles, l'archéologie, l'histoire, aux institutions, mœurs, coutumes et traditions de la Polynésie, en particulier du Pacifique Oriental » (art. 1er des Statuts). Elle édite et fait paraître à Tahiti le Bulletin de la Société des Etudes. Dès le début de sa création, la Société s'est dotée d'une bibliothèque qui compte aujourd'hui plus de 10 000 ouvrages en comptant journaux et périodiques ; certains sont rares et précieux. Lors de la création du Musée de Tahiti et des Iles en 1974, les collections ethnographiques, archéologiques et artistiques de la Société ont été déposées à cet établissement.

Trois membres ont été auditionnés :

- **Philippe RAUST**, trésorier de la Société d'Etudes Océaniennes et président de TE MANU, société d'ornithologie de Polynésie française, le 12/3
- **Jean KAPE**, ancien président de la Société d'Etudes Océaniennes et président de l'Académie Pa'umotu, le 10/3
- **Mirose PAIA**, maître de conférences en langue et littérature tahitienne, le 9/3

L'Académie tahitienne Te Fare Vāna'a

L'Académie tahitienne, fondée en 1972, est composée de vingt membres élus par leurs pairs. Elle a pour but de sauvegarder et d'enrichir la langue tahitienne.

- **Flora DEVATINE**, présidente de l'Académie tahitienne et écrivaine, le 3/3

L'Académie Pa'umotu

L'Académie Pa'umotu a été créée en 2008. Elle a pour mission de sauvegarder et d'enrichir la langue pa'umotu à travers la codification du vocabulaire, de la grammaire et de l'orthographe, l'étude des origines, l'évolution et la parenté avec d'autres langues du Pacifique, la publication d'ouvrages, l'encouragement à la publication d'ouvrages rédigés en langue pa'umotu, la promotion de l'enseignement généralisé de la langue pa'umotu.

- **Jean KAPE**, président de l'Académie Pa'umotu et ancien président de la Société d'Etudes Océaniennes, le 10/3

TE MANU, société d'ornithologie de Polynésie française

Fondée en 1990, la société d'ornithologie de Polynésie française MANU œuvre pour la protection des oiseaux sauvages de la Polynésie française ainsi que pour la préservation de leurs habitats.

- **Philippe RAUST**, trésorier de la Société d'Etudes Océaniennes et président de TE MANU, société d'ornithologie de Polynésie française, le 12/3

La Fédération des associations de protection de l'environnement

Te Ora Naho est le nom tahitien de la Fédération des Associations de Protection de l'Environnement (FAPE) qui regroupe les associations de Polynésie française ayant dans leur objet la protection ou la promotion du milieu naturel de Tahiti et de nos îles. Elle propose des formations et des activités pédagogiques.

- **Winiki SAGE**, président de la FAPE, fédération des associations de protection nature et environnement, membre du CESEC, le 11/3

Compagnie du Caméléon Théâtre

Depuis 2005, la Cie du Caméléon propose en Polynésie française, à travers ses créations et sa programmation, une offre culturelle éclectique tant dans le fond que dans la forme, à la fois populaire et exigeante artistiquement, invitant à l'échange et à l'éveil des consciences. Elle mène des actions socio-culturelles et éducatives en direction des établissements scolaires, des prisons, des hôpitaux, des foyers et des quartiers prioritaires. En 2016 a été créé « Les Champignons de Paris » d'Emilie Genaedig, spectacle ayant trait aux essais nucléaires menés dans le pacifique, mis en scène par François Bourcier.

La Cie du Caméléon a pour activités :

- ✓ La création de spectacles vivants,
- ✓ La diffusion de spectacles en Polynésie française,
- ✓ L'organisation d'un festival d'arts mêlés à Tahiti, le Festival VOYAGE,
- ✓ La mise en place d'un cinéma itinérant en Polynésie française,
- ✓ La formation au théâtre et en entreprise grâce aux outils du théâtre,
- ✓ La mise en place de projets socio-éducatifs.

- **Guillaume GAY**, directeur, le 15/3

Tamarii Moruroa

Tamarii Moruroa est une association fondée en 2006 qui regroupe d'anciens travailleurs du CEP, français de l'Hexagone comme polynésiens, mais aussi des habitants proches des sites des essais et concernés. Elle a pour objectif de défendre leurs intérêts, sans être une association anti-nucléaire, et en pratiquant le dialogue.

- **Yannick LOWGREEN**, président de Tamarii Moruroa, le 8/3

Moruroa e Tatou

Parmi les fondateurs de l'Association Moruroa e Tatou en 2001, figure John Doom, ancien secrétaire général de l'Église protestante Ma'ohi (EPM) et l'un des premiers opposants à l'installation du CEP. Menant un combat constant pour faire reconnaître les effets néfastes de ces essais nucléaires, elle œuvra pour la loi Morin de 2010 ouvrant l'indemnisation des victimes des essais. Au-delà de ses actions, l'EPM souhaita porter plainte, en 2016, devant la Cour pénale internationale contre la France pour crime contre l'humanité pour les essais en Polynésie. Moruroa et Tatou

- **François PIHAATAE**, président de l'association Moruroa e Tatou, le 15/3
- **Tehuiari PIFAO**, vice-président de l'association Moruroa e Tatou, le 15/3
- **Céline HIORORE**, secrétaire générale de l'association Moruroa e Tatou, le 15/3

L'**Association 193** n'a pas répondu à nos demandes de rendez-vous.

Annexe 6 : sources de méthodologie - sitographie

Pour une présentation des services de l'administration en Polynésie française

Etat

http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/
www.irsn.fr

Pays
http://lexpol.cloud.pf/
http://lexpol.cloud.pf/LexpolAnnuaire.php?type=SERVICE

Portail Net.pf : https://www.service-public.pf/
Culture et Patrimoine DCP : https://www.service-public.pf/voir/annuaire/dcp-direction-de-la-culture-et-du-patrimoine/
Archives, SPAA : https://www.service-public.pf/voir/annuaire/spaa-service-du-patrimoine-archivistique-et-audiovisuel/
DSCEN : https://www.service-public.pf/dscen-delegation-polynesienne-pour-le-suivi-des-consequences-des-essais-nucleaires/

Pour une présentation d'acteurs pouvant participer

https://www.education.pf/lenseignement-du-fait-nucleaire/
http://www.criobe.pf/
https://www.farenatura.org/
http://www.manu.pf
https://whc.unesco.org/fr/list/1339/gallery/
http://www.obsarm.org/obsnuc/moruroa-e-tatou/index2.htm

https://fr.wikipedia.org/wiki/Association_des_v%C3%A9t%C3%A9rans_des_essais_nucl%C3%A9aires

Arrêté n° 1619 CM du 24 novembre 2000 portant organisation et fonctionnement de l'établissement public dénommé 'Musée de Tahiti et des îles - Te Fare Iamanaha'. Adresse URL : http://www.museetahiti.pf/
Arrêté n° 652 CM du 7 mai 1998 portant organisation et fonctionnement de Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la culture. Adresse URL : http://www.maisondelaculture.pf/
Arrêté n° 623 CM du 20 juillet 1993 prononçant le classement de la maison de James Norman Hall et de son jardin, sis dans la commune de Arue, en monument historique
Arrêté n° 993 CM du 31 juillet 2001 portant mise à disposition du bâtiment dit 'Maison de James Norman Hall' et de ses dépendances et jardin, sis dans la commune de Arue, au profit de l'association 'Les Amis de la Maison de James Norman Hall' et agrément de la convention jointe en annexe http://www.jamesnormanhallhome.pf

Pour un accès à des sources en ligne

https://anaite.upf.pf/collections/show/28 [portail d'archives et de publications en ligne, ressource de diffusion]
https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=371&titre=essais-nucleaires-en-polynesie-francaise

Pour un accès à des ressources méthodologiques : concevoir un équipement culturel territorial

Le projet scientifique et culturel
https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Musees/Actualites/Actualisation-de-la-ressource-professionnelle-sur-le-projet-scientifique-et-culturel-d-un-musee-de-France

Créer un musée
https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Musees/Pour-les-professionnels/Construire-un-musee/Creer-un-musee

Conduire un projet architectural de musée
https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Musees/Pour-les-professionnels/Construire-un-musee/Conduire-un-projet-architectural-museographique

Gérer le mobilier et l'équipement
https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Musees/Pour-les-professionnels/Construire-un-musee/Gerer-le-mobilier-et-l-equipement

Le site l'OCIM -Office de Coopération et d'Information Muséales - qui offre de nombreuses ressources et des formations
https://ocim.fr/

Simon Debersaques (Metrolab - IGEAT) Equipement culturel et développement local | note de recherche 2016 | Analyse de l'insertion d'un équipement culturel dans un territoire (effets sur le territoire) http://metrolab.brussels/publications/equipement-culturel-et-developpement-local

Extraits [citations et schémas d'organisation] issus d'un travail sur le rôle de l'équipement culturel dans son territoire et vis-à-vis des populations

"Par le terme équipement culturel, nous entendons simplement tout lieu - que ce soient des projets bottom-up ou top-down – « accueillant des manifestations artistiques, et où la « culture » est produite, transmise ou consommée » [Bianchini, Ghilardi, 1997 : 49]. Ainsi, il est un espace fonctionnel, affectivement et pratiquement investi par ses usagers."
"si nous voulons comprendre les impacts de l'implantation d'un équipement sur un territoire, il est nécessaire d'en connaitre ses particularités qui en font un système territorial"

	Microcosme	Communautaire	Vitrine	Créatif
Logiques socio-spatiales	Support à la « reterritorialisation » [Luchini, 2012] d'un espace pour la création et/ou la diffusion artistique (une finalité en soi)	Support à la sociabilité de proximité (liens sociaux), à la « citoyenneté de proximité » (expérience cathartique) et à l'appartenance locale (identité territoriale)	Support au processus de *re-imaging* [Bianchini, 1993] et ainsi de marketing urbain 1. Echelle de la ville : emblème de la régénération urbaine 2. Echelle du quartier : pierre angulaire d'un projet immobilier	Support à la dynamique festive (*happening urbain*) et « glocale » d'une nouvelle centralité métropolitaine (mise en scène d'une nouvelle qualité de vie/urbanité métropolitaine)
Effets socio-spatiaux attendus	Expression artistique (Création, production et diffusion)	- Emancipation : reconstruction d'identité individuelle (confiance en soi) et collective (image interne et externe du quartier) - Liens sociaux : dynamiser les ressources sociales de proximité [C. Vignal, 2003]	- Montée en gamme du territoire [M. Rousseau, 2014] : effets d'appel (attractivité de touristes, visiteurs et investisseurs) et réduction symbolique du *Rent gap* [N. Smith, 1987] - Dynamisation touristique	- Effets d'entrainement économiques (nouvelles activités éco.), sociaux (attractivité résidentielle) et urbain (esthétisation-patrimonialisation) - Dynamisation du capital social du quartier *(clusterisation)*
Effets pervers (inattendus ou non avoués)	- Sécurisation de l'espace [E. Vivant, 2007] - Conflits de voisinage	- Sentiment de frustration au retour à la réalité quotidienne [Pryen & Rodriguez, 2006]	- *New-Build-Gentrification* [Davidson & Lees, 2005] - Folklorisation/ uniformisation du territoire	- Gentrification résidentielle et commerciale - Dualisation sociale (distance socio-symbolique)
Exemple-type	- Brise-Glace (Grenoble) - Les Frigos (Paris)	- Mains d'œuvre (Saint-Ouen) - Culture Commune (Loos-en-Gohelle) - Paroles d'ExcluEs (Montréal)	- Guggenheim (Bilbao) - Imperial War (Manchester) - Musée du design (Rhur) - Louvre-Lens - MuCEM (Marseille)	- Les Maisons Folies (Lille) - Lieu Unique (Nantes) - CentQuatre (Paris) - Can Ricart (Barcelone) - The Hangar (Milan) - LX Factory (Lisbonne)

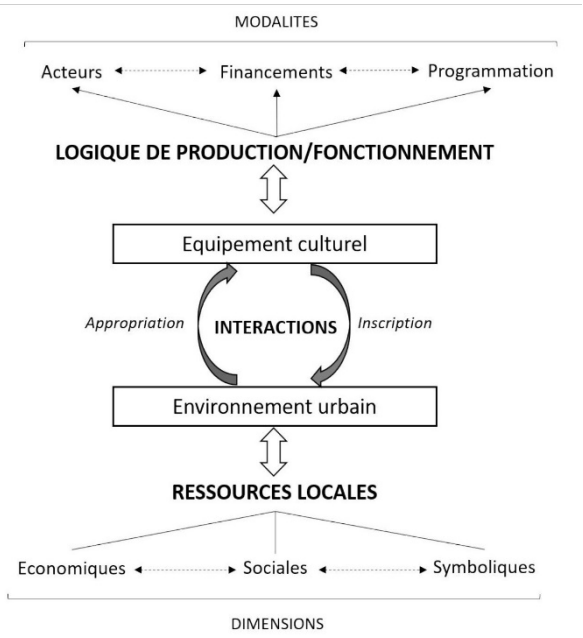

Relation Lieu culturel - Quartier		Intensité d'insertion dans les réseaux locaux	
		Faible (lieu hors-sol)	Forte (lieu ancré)
Modes de développement spatial	Exogène	**Lieu-Vitrine**	**Lieu Créatif**
	Endogène	**Lieu-Microcosme**	**Lieu Communautaire**

Figures: schéma et tableaux conceptuels postulant une relation équipement culturel - Territoire

Les 2 modèles de développement par la culture [NDLR] [Leloup et Moyart, 2014] :

- *Un « modèle exogène » : ce modèle normatif considère la culture comme un moteur de développement urbain dans la mesure où l'implantation d'une culture « universalisée » serait source d'attractivité (visiteurs, résidents et activités économiques). Ainsi, ce mode de développement cherche à doter un territoire d'un « capital symbolique collectif » [Harvey, 2001] construit de toutes pièces dans une logique d'activation de certains effets d'entrainement au niveau social, économique et urbanistique. En définitive, dans une approche top-down, l'équipement culturel devrait définir la trajectoire d'un territoire. [NDLR : c'est la logique présente dans l'étude de scénographie rendue au Pays en mars 2020]*
- *Un « modèle endogène » : ce modèle territorial considère la culture comme un vecteur de développement urbain dans la mesure où l'activation de ressources matérielles ou immatérielles locales – c'est-à-dire du savoir-faire, du patrimoine, des traditions, des expressions créatives et des spécificités locales – serait un moyen de (ré-)affirmer une identité locale [Baily, Miles, Stark, 2004 ; Garcia, 2004]. Ainsi, ce mode de développement cherche à stimuler un « capital symbolique collectif » [Harvey, 2001] existant dans une logique de consécration des richesses locales. En définitive, dans une approche bottom-up, le territoire local devrait définir la trajectoire*

de l'équipement. [NDLR : c'est le recours à cette logique devrait être la suite logique du projet depuis la cession du site par l'Etat au Pays et la décision du Pays d'assumer la maîtrise d'ouvrage]
Un deuxième paramètre : le degré d'insertion de l'équipement dans la « vie collective » du quartier [NDLR] [Grafmeyer, 2006] – un réseau d'associations multisectorielles. Cette dimension détermine le degré de fermeture/ouverture sur le quartier de l'équipement, révélant ainsi son « ancrage territorial » [Auclair, 2006, 2011].

- *Insertion faible : l'équipement se construit de façon autonome par rapport au reste du quartier, pouvant dès lors être perçu comme un lieu « hors-sol » par les habitants.*
- *Insertion forte : l'équipement se construit en co-construction avec le quartier, pouvant dès lors être perçu comme un « lieu de vie » appropriable par une partie des habitants.*
- *Précautions méthodologiques [NDLR] : instabilité des politiques culturelles ; objectifs contradictoires des "lieux hybrides"; instrumentalisation des "cultures off" à des fins de légitimation et acceptation sociale par les habitants. Extraits des paradoxes étudiés par l'auteur : "Ainsi, la proximité spatiale est une condition nécessaire mais non suffisante à l'accessibilité."*

Pour des éléments de méthode dans les actuelles conduites de projets

https://www.modernisation.gouv.fr/outils-et-formations/choisir-une-methode-de-design

Proposer de construire le PSCE en utilisant l'une des méthodes de design de service (design thinking). On peut recommander plutôt la méthode UX (durant la phase de conduite de projet jusqu'à l'ouverture) et la méthode test une fois l'équipement ouvert, pour les premières années d'activité et la programmation des activités se déroulant dans le lieu.

Extraits
Quels objectifs ?
Un bon objectif part d'un problème ou d'un besoin que vous avez clairement identifié. Vous devez vous assurer de choisir la bonne méthode de design, c'est à dire une méthode adaptée aux objectifs que vous vous êtes fixés.
Quels produits de sortie ?
Une fois votre problème / besoin identifié, vous devez vous interroger sur les produits de sortie que vous souhaitez obtenir en utilisant une démarche de conception utilisant les principes du design. Par exemple dans le cas où vous souhaiteriez concevoir un service numérique, vous n'utiliseriez pas les mêmes méthodes que si vous vouliez trouver des idées pour réaliser une expérimentation territoriale.
Quelles parties prenantes ?
Celles-ci se distinguent en deux groupes : les acteurs qui vont vous aider à concevoir votre dispositif : votre équipe projet et vos partenaires externes ; les bénéficiaires qui sont les usagers de votre dispositif : cette cible est particulière et peut désigner aussi bien tous les citoyens, les usagers spécifiques d'un service (par exemple les entrepreneurs, les demandeurs d'emploi, les acteurs du développement durable, …) ou bien encore les agents publics utilisateurs d'un dispositif techno-administratif.
Quelle méthode ?
A partir de ces éléments, vous pouvez alors identifier la méthode qui vous conviendra le mieux.
→ Une méthode d'innovation transverse vous permettra de développer un service innovant pour votre contexte, en vous permettant de penser vos dispositifs en partant de leur valeur d'usage réelle ; [NDLR : par exemple pour le projet, innovations technologiques dans l'accès aux sources d'information dématérialisées]
→ Une méthode prospective vous permettra de vous affranchir de vos contraintes de faisabilité interne et technique, afin d'imaginer des solutions « disruptives », des innovations radicales auxquelles vous ne vous seriez pas du tout autorisé à penser ; [par exemple des formes d'animation de communautés d'habitants via les réseaux sociaux ou des événements, par recours à des solutions libres et gratuites et s'affranchissant des clivages et des tribunes existantes pour favoriser l'expression de chacun sans jugement, telles les « cafés – débats » ou « balades urbaines », formes alternatives aux réunions publiques ou commissions administratives]
→ Une méthode « UX » (pour expérience Utilisateurs) vous permettra de comprendre et repenser l'expérience générale que vos usagers ont de votre service, en abordant une logique de parcours d'utilisation qui vous permettra d'analyser les interactions physiques, numériques et la perception que les usagers ont de votre solution ; les méthodes d'UX sont ainsi particulièrement prégnante dans la définition de solutions numériques (applicatifs métiers, sites internet, …) et de service physique (accueil, process administratif vécu par l'usager, …) ;
→ Une méthode de test vous permettra de comprendre la valeur de vos services et de tester leur qualité.

Pour une analyse comparative d'activités envers les publics, un exemplier, contribution de Brigitte Guigueno, conservatrice générale, Service interministériel des Archives de France, 22 avril 2022

Construire une politique des publics : Archives nationales d'outre-mer (ANOM) à Aix-en-Provence

Cf. ANOM, rapport *« Les publics des ANOM. Approches quantitatives et qualitative* », 2020, p. 65-80.

Les ANOM conservent les archives des empires coloniaux de la France du XVII^{e} au XX^{e} siècle, qui portent des mémoires potentiellement conflictuelles. L'enquête menée en 2019 auprès de partenaires souligne la dimension fédératrice que peuvent jouer les fonds sur un plan politique (idée d'un bien commun et d'une histoire partagée), à l'aide d'une valorisation à tonalité sociopolitique, entre éclairage du passé et compréhension des grands sujets d'actualité.

Plusieurs axes d'amélioration :

- Susciter des dynamiques de recherche auprès des universités, des laboratoires, des revues scientifiques, déployer une politique scientifique avec bourses de recherche, résidences, financements doctoraux ou post-doctoraux
- Soutenir les associations en nouant des partenariats privilégiés (tout en reconnaissant que des différences d'objectifs peuvent apparaître entre une institution scientifique et un univers qui peut se politiser)
- Construire des relations avec des institutions culturelles (bibliothèques, musées, centres culturels) sur une mise en commun de moyens et de programmations
- « Culturaliser » l'archive coloniale pour rendre plus accessible le document écrit, par le biais d'une médiation artistique (résidence, mise en lecture, fiction, exposition hors-les-murs), en insistant sur la mise en lumière de destins individuels pour « humaniser l'histoire ».

Trois directions :

- Le potentiel scientifique, colonne vertébrale sur laquelle reposent les autres actions : en lien avec le monde académique
- Le potentiel narratif : tirer des fils conducteurs dans lesquels le public se projette, fait jouer son imaginaire, voyage
- Le potentiel réflexif : rôle social et citoyen des archives, qui amène à réfléchir sur des questions de société, en évitant le double écueil du renforcement des stéréotypes postcoloniaux et de la bien-pensance.

Voir le graphique en page 80 qui constitue une belle synthèse des missions : scientifique et patrimoniale / culturelle / sociale et citoyenne

Histoire et mémoires de la guerre d'Algérie

- Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) : L'exposition « La guerre d'Algérie. Histoire commune, mémoires partagées ? », complétée par neufs vidéos en ligne et une mallette pédagogique. Devant les classes, un ancien militant de l'Indépendance algérienne, un ancien harki, un rapatrié et un ancien appelé ou engagé sont invités à croiser leurs témoignages (https://www.onac-vg.fr/histoire-et-memoires-de-la-guerre-algerie). Poursuite de campagnes de recueils de témoignages.
- Service interministériel des Archives de France : pilotage de Guides thématiques de recherche dans les archives (harkis, disparus ; en cours : rapatriés) qui facilitent l'accès à ces mémoires et à la recherche par le grand public dans des fonds dispersés (https://francearchives.fr/fr/article/599788358).

Rencontres participatives de la biosphère au château d'Espeyran (Gard)

Du 4 au 6 juin 2021, ces rencontres ont été un temps fort culturel et artistique, festif et ludique et une vitrine pour toutes les actions et les initiatives des éco-acteurs de Saint-Gilles (particuliers, associations, structures publiques ou privées) menées pendant l'année sur le territoire. Spectacles, musique, stands, marché, balades… : deux mille personnes, avec une journée consacrée aux scolaires.
https://francearchives.fr/fr/actualite/351494243

Éloquence

Mettre en parole un écrit (apprentissage du vocabulaire, contexte, mise en voix), construire un discours (recherche documentaire, qualité de l'argumentation, force de conviction), s'appuyer sur un écrit pour inventer la suite du récit, etc. https://francearchives.fr/fr/article/175519103

- Atelier "Prête ta voix aux archives" : après un échauffement en groupe et un entraînement en solo, le but est de lire à haute voix un texte parmi une sélection extraite des archives (*proposé par les Archives départementales de Seine-et-Marne)*
- « Histoires de prétoire » est un concours pour les collégiens, en partenariat avec la cour d'appel de Rouen et l'Éducation nationale (DAAC) ; les élèves, à partir des archives d'une véritable affaire criminelle, rédigent puis enregistrent une chronique judiciaire (*proposé par les Archives départementales de Seine-Maritime*

Résidences d'artistes et utilisation du média bande dessinée : https://francearchives.fr/fr/article/132120478

Expérimenter de nouvelles formes de création et de nouer des liens avec un public très large. Deux exemples :

- **Archives départementales des Yvelines** : « Tous en résidence » : l'artiste Babette Largo a travaillé sur les sons du confinement. Sa résidence a été participative, sous forme itinérante sur le territoire dans un premier temps - avec des ateliers et des rencontres -, puis par un appel à une participation à distance ensuite. Ses créations sonores sont en ligne**.**
- **Archives du Val-d'Oise** : depuis 2016, dans le cadre de leur service éducatif, une résidence artistique thématique par an, « Artistes au collège », soutenue par le conseil départemental.
- **Archives municipales de Saint-Étienne :** deux auteurs de bande dessinée en résidence pour une exposition, une publication en ligne et la création d'un site internet sur "1916-1914 : la naissance d'une ville". Le site propose des vidéos présentant à la fois les archives et le processus de création.
- **Archives de la Réunion :** les artistes auteurs de l'album sur le jeune esclave affranchi Edmond Albius (qui a inventé le procédé de fécondation de la vanille) ont animé des ateliers avec des scolaires.
- **Collecte de documents auprès de la population** par appel par voie de presse et d'affichage, sur site internet et réseaux sociaux...
- Grande Collecte lors du centenaire de la Grande Guerre (2013-2018) : appel à don, à dépôt ou à prêt pour numérisation (avec restitution de l'original au propriétaire), avec un site dédié de la Mission du Centenaire (n'existe plus). Cette Grande Collecte a permis d'enrichir les fonds de documents privés dont certains se sont révélés de très grande qualité historique, esthétique, émotionnelle - https://francearchives.fr/fr/article/130607538
- Mémoires de confinement (#Memoiredeconfinement) en 2020 et 2021 : collecte de témoignage (récit, dessin, photo, vidéo) à envoyer par mél ou à déposer sous forme d'originaux au service d'archives https://francearchives.fr/fr/actualite/224765841

Propositions itinérantes

Pour irriguer le territoire et proposer une offre qualitative à des structures associatives, des mairies ou des établissements scolaires, les outils itinérants sont pratiques et peu coûteux : expositions sur panneaux, mallettes. Des ateliers pédagogiques pour les scolaires ou des cours d'initiation à la recherche pour adultes (généalogie, histoire de sa commune) sont également organisés.

- « Les expositions itinérantes des services d'archives » https://francearchives.fr/fr/article/309535180
- « La mallette pédagogique » https://francearchives.fr/fr/article/38226
- « Ateliers pour les scolaires » https://francearchives.fr/fr/article/130638038

« Activités culturelles pour adultes : expositions, cours, ateliers, conférences, jeux... » https://francearchives.fr/fr/article/232703133

Annexe 7 : plans du site de l'ancien commandement de la Marine (COMAR)

Vue d'ensemble du bâtiment (rouge) et du terrain (jaune) du COMAR

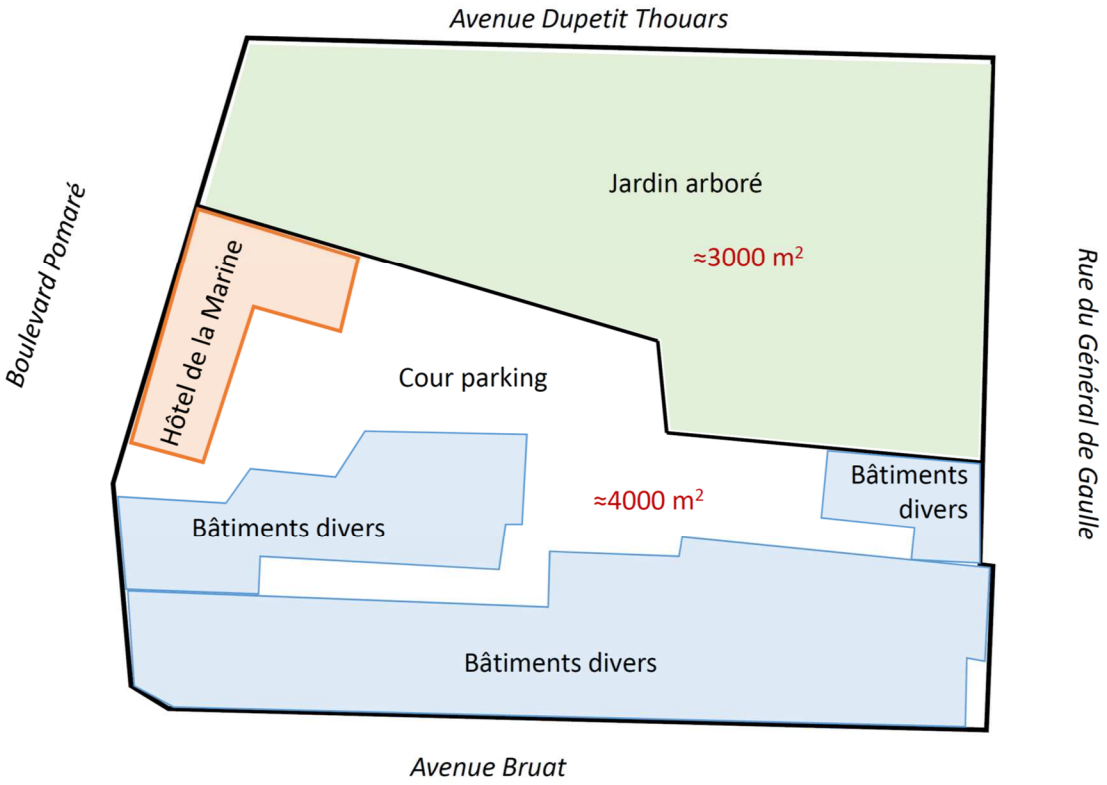

Plan d'ensemble de l'emprise du terrain appartenant au Pays
Vert le parc du COMAR
Orange le bâtiment du COMAR
Bleu bâtiments du Pays (services ministériels et autres)

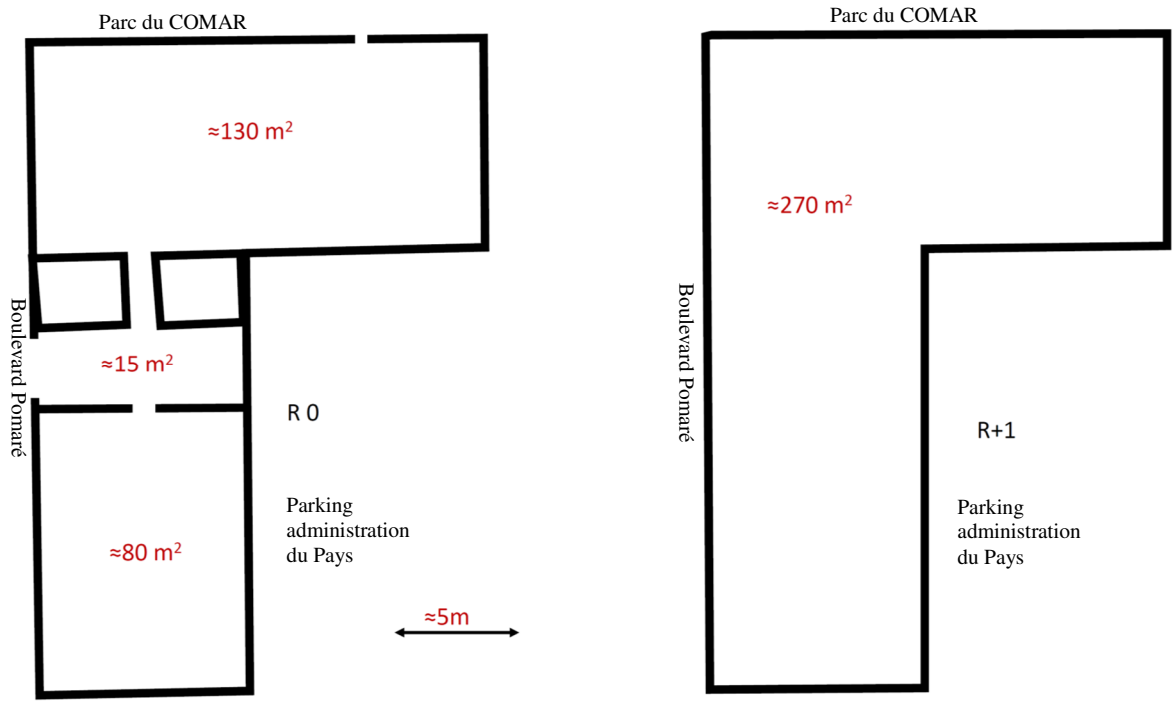

Plan schématique des deux niveaux du bâtiment avec les murs porteurs

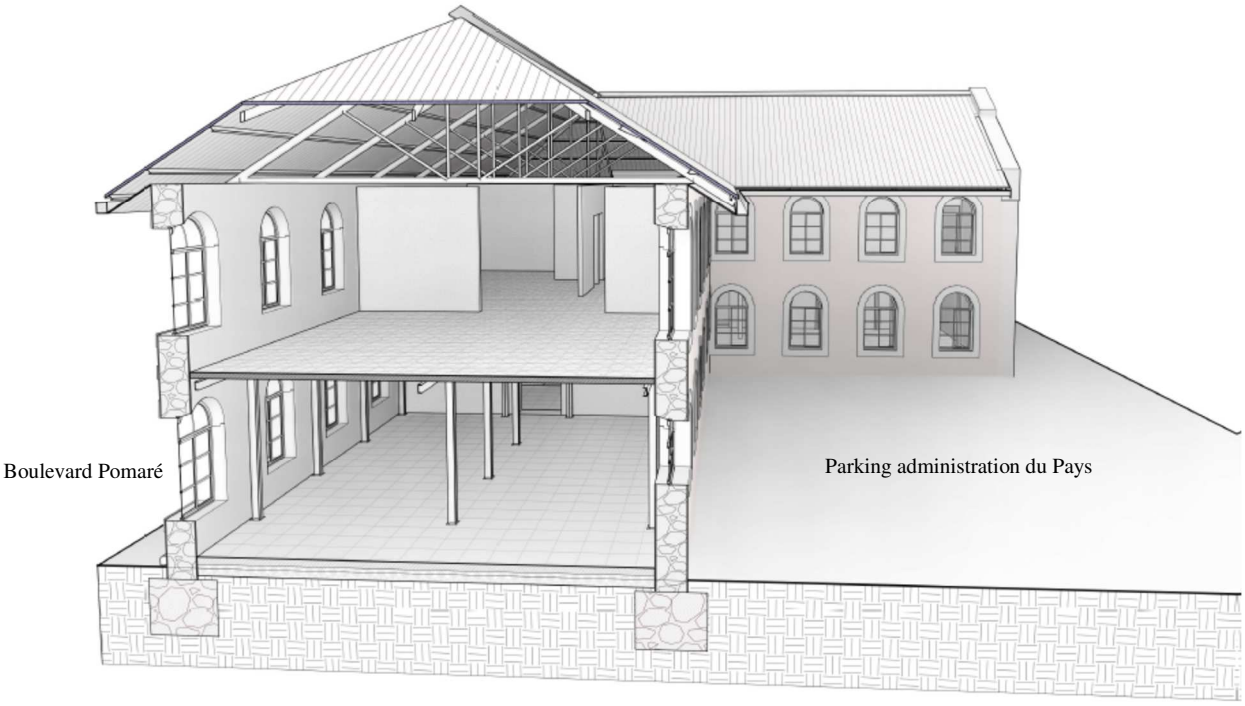

Vue et coupe

Façade côté boulevard Pomaré

Les deux façades côté parking.

Le site aujourd'hui : façade historique vers le boulevard Pomaré, façade aveugle ver le parc
Parc avec mur donnant sur le parking de l'administration du Pays

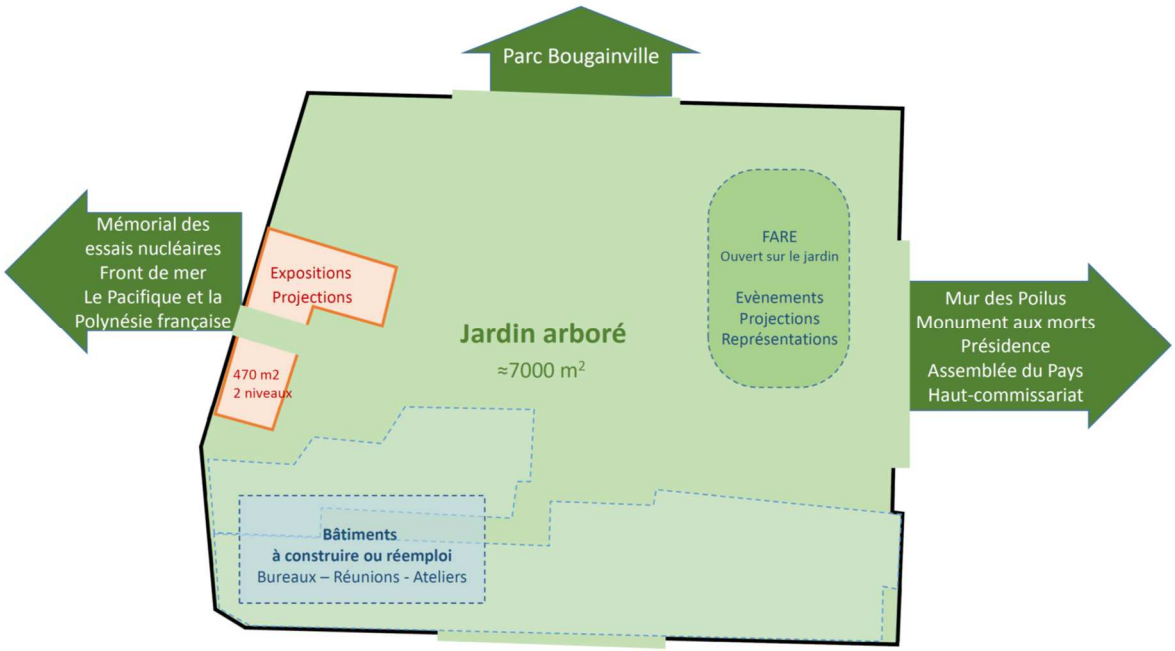

L'emprise totale que pourrait avoir l'établissement culturel
Son ouverture vers la nature, l'océan et la Polynésie française
Lien avec l'histoire cf. annexe 8

Annexe 8 : le Centre des Mémoires dans un circuit géographique et chronologique

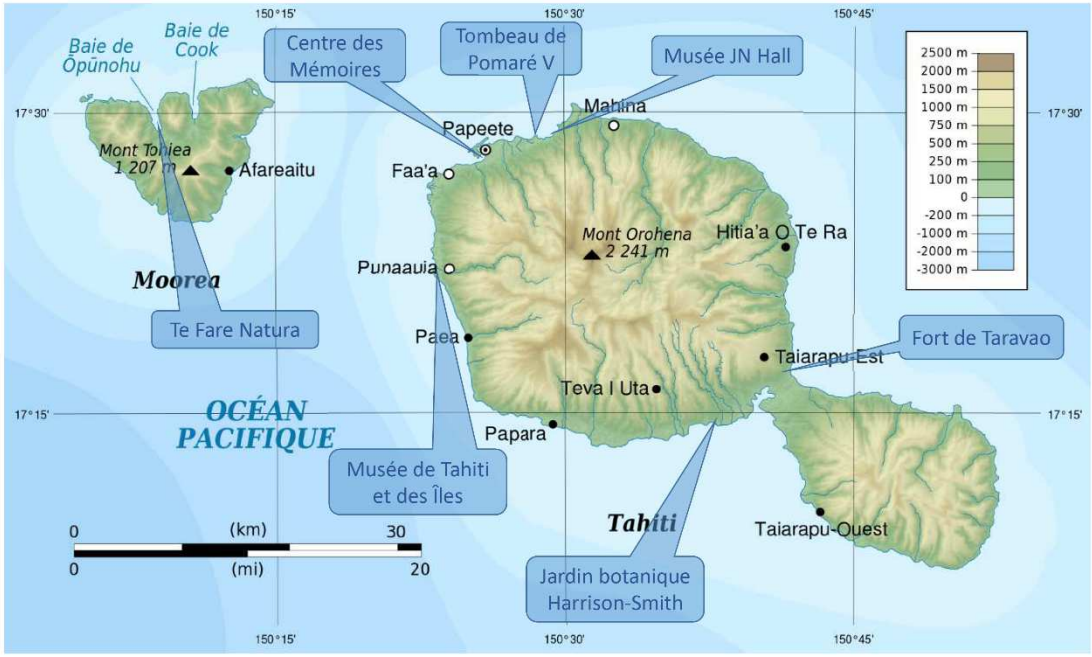

Le Centre des Mémoires se situe sur un parcours de lieux et d'institutions qui sont des marqueurs de l'histoire de Tahiti et de la Polynésie française.

L'interprétation de l'urbanisme et de l'architecture, à travers un parcours et dans des institutions culturelles et patrimoniales correspond au label hexagonal « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » décerné par le Ministère de la Culture. Il se caractérise par l'existence d'un service dédié avec des animateurs du patrimoine et un lieu dénommé CIAP : Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

Le Centre des Mémoires et son service des publics pourraient jouer ces rôles.

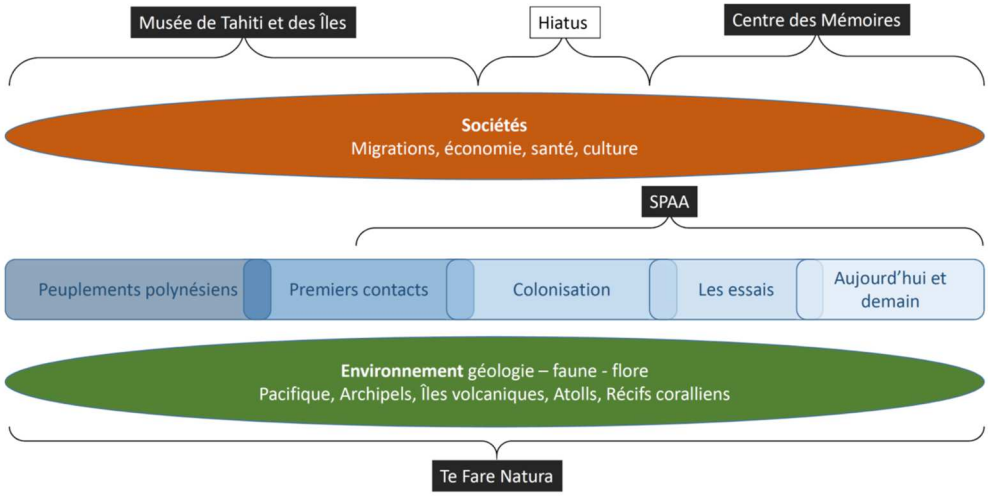

Le Centre des Mémoires et les autres acteurs culturels dans la chronologie de la Polynésie française

Le PSC du Musée de Tahiti et des Îles circonscrit son exposition permanente sur une chronologie débutant avec les premiers peuplements et se terminant aux premiers contacts, avant le protectorat français, en 1845. Le musée réfléchit à prolonger son parcours en présentant des œuvres d'art pour la période suivante et contemporaine Le PSC du Te Fare Natura propose une double vision culturelle et scientifique de l'environnement naturel de la Polynésie française, en particulier de ses récifs coralliens.

Le Centre des Mémoires va parler de la période des essais nucléaires et de leur impact sur la société polynésienne, sur la santé des habitants et sur l'environnement. La période historique doit inclure à minima le deuxième conflit mondial pour expliquer les politiques de défense nucléaire et se poursuivre dans les conséquences actuelles.

Il existe donc un hiatus dans l'histoire présentée, hiatus d'un siècle correspondant au début du protectorat jusqu'au changement des Etablissements français de l'Océanie en Territoire d'outre-mer qui prend le nom de Polynésie française. C'est-à-dire toute la période de la colonisation, dont la période des essais nucléaires est une des manifestations, en même temps que le Pays obtenait son autonomie.

Le parcours chronologique (non exhaustif)

Environnement : Te Fare Natura et le Parc Bougainville, le jardin botanique Harrison-Smith, le Musée de Tahiti et des Îles et le Centre des Mémoires avec leurs parcs respectifs, sites naturels et jardins

Premiers peuplements : le Musée de Tahiti et des Îles, sites archéologiques

Premiers contacts : Parc de Bougainville et le Musée de Tahiti et des Îles, lieux de culte

Protectorat et Colonie : les bâtiments administratifs, le Centre de Mémoire (ancien commandement maritime), le tombeau de Pomaré V, le fort de Taravao, le Musée James Norman Hall, le Monument aux morts, le mur des Poilus

La période des essais nucléaires : le Centre des Mémoires, les bâtiments administratifs, le Mémorial

La période actuelle : le Centre des Mémoires, les bâtiments administratifs (Présidence, Assemblée, Haussariat), le street art

Parc Bougainville

Musée de Tahiti et des Îles

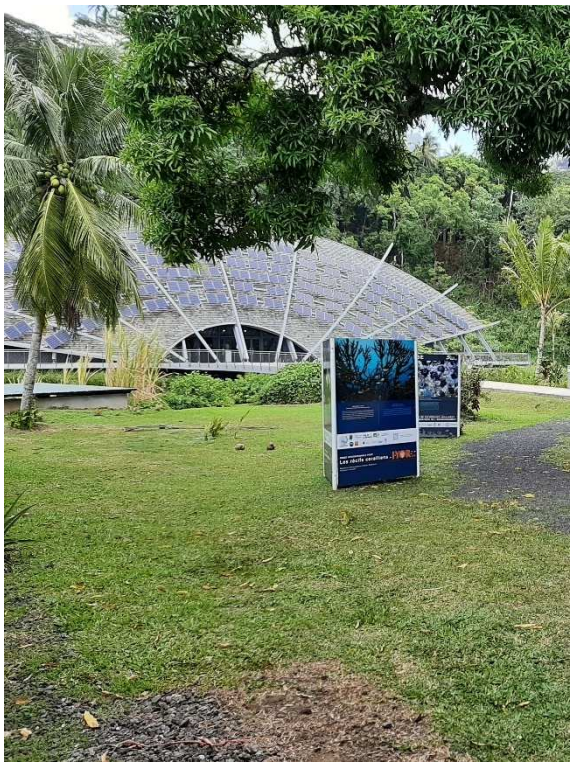

Te Fare Natura

Mur des Poilus

Monument aux morts

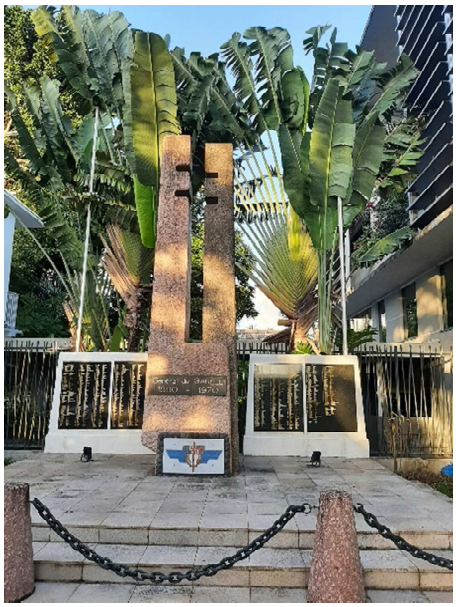

Monument à de Gaulle

Mémorial des essais nucléaires

Street art

La Présidence

L'Assemblée de la Polynésie française

Le Haut-commissariat de la République